PROCÈS-VERBAL
DE PLENUM DU CONSEIL GENERAL
MARDI 23 JUIN 2026 19H00

Ouverture de la séance plénière 2

I. Approbation du PV du plénum du 28 avril 2026 3

II. Présentation des crédits supplémentaires 3

III. Présentation des comptes 2025 de la PRVC 3

IV. Etude des comptes 2025 de la Municipalité 5

V. Etude du postulat « Garantir la sécurité des manifestations publiques » 13

VI. Etude du postulat « Pour une meilleure vision et une utilisation optimisée du parc informatique communal » 15

VII. Etude de la résolution « Sécurité en ville de Sion » 17

VIII. Information de la Municipalité 20

IX. Divers (questions écrites et orales) 22

Ouverture de la séance plénière

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux et chefs de service, Mesdames et Messieurs les représentants des médias, cher public, je vous souhaite à toutes et tous la bienvenue à cette 4e soirée législative de l'année. Soirée importante puisque nous allons y traiter les comptes 2025 de la Municipalité. Vu que la Suisse ne joue pas ce soir, nous n'aurons pas besoin de terminer ce plénum ventre à terre comme d'autres l'ont fait. Et vu que la salle est climatisée, nous n'aurons pas non plus besoin de faire la fameuse pause fraîcheur de la 22e minute. Vous pouvez tout de même tomber le veston ou votre petite laine pour vous mettre à l'aise.

Ce plénum sera suivi d'un apéro, proposé et gracieusement offert par le groupe PLR que je remercie déjà.

Je vous prie d'excuser les absences annoncées de Messieurs les conseillers généraux Romain Delèze et Giuseppe Di Donna, ainsi que de Monsieur le chef de service David Rémondeulaz. Madame la conseillère Stéphanie Perruchoud est annoncée avec un peu de retard. Il se peut qu'on change un tout petit peu l'ordre du jour tout à l'heure, pour qu'elle puisse participer puisqu'elle est rapporteure de la CSC.

Côté organisation, le bureau restreint a reçu mercredi dernier une missive de Madame la conseillère Mireille Hofmann Jacquod, annonçant sa démission de la CSC ainsi que bien entendu de sa présidence pour des raisons de possible incompatibilité professionnelle. Madame Hofmann Jacquod présidera toutefois la CSC jusqu'à l'élection de son ou de sa successeur, élection qui se déroulera probablement lors du prochain plénum en octobre prochain. J'en profite pour remercier Mireille pour le travail déjà accompli à la tête de la CSC et lui souhaiter plein succès pour ses nouveaux challenges professionnels.

Je rappelle une nouvelle fois à tous les commissaires que votre présence aux séances de commission est obligatoire. En cas d'absence, veuillez vraiment vous faire remplacer et, dans tous les cas, informer votre président de commission ainsi que votre chef de groupe. Si le travail en commission est trop fastidieux pour vous, n'hésitez pas à en parler à votre chef de groupe afin de trouver une solution de remplacement.

Le 15 septembre prochain se déroulera la journée de la démocratie 2026. En collaboration avec notre Municipalité, nous avons décidé d'aller à la rencontre de nos concitoyens en montant une tente sur la place du midi. Nous effectuerons un tournus de présence entre 11h-14h et 16h-18h30. Je sollicite tout le monde pour y passer un moment pour échanger avec les passants, soit en première partie entre 11h et 14h, soit en deuxième partie entre 16h et 18h30, soit les deux pour ceux qui veulent être là tout le temps. Merci de bien noter cette date du 15 septembre dans vos agendas.

D'autre part, le mardi 8 décembre prochain aura lieu la sortie bisannuelle du Conseil général. Je vous remercie aussi de bloquer cette date dans vos agendas. Cette sortie toujours très sympathique et permet de faire connaissance avec les gens qui sont dans d'autres commissions. Toutes les informations vous parviendront durant l'automne. Lors de cette journée, le Conseil municipal sera aussi invité à y participer.

Ces informations étant transmises, nous passons sans tarder à l'ordre du jour défini par votre bureau en accord avec la Municipalité. Ce dernier vous a été transmis avec la convocation en conformité avec l'article 8 de notre règlement. Nous avons cependant reçu le 15 juin dernier une résolution du groupe du Centre. Le délai de transmission étant respecté et le contenu conforme à notre règlement, nous l'avons ajouté en point 7 de l'ordre du jour, après l'étude des postulats et avant les informations de la Municipalité.

Le nouvel ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 avril 2026.
2. Présentation du crédit supplémentaire 03/2026.
3. Présentation des comptes 2025 de la PRVC.
4. Etude et vote des comptes 2025 de la Municipalité.
5. Etude et vote du postulat « Garantir la sécurité des manifestations publiques ».
6. Etude et vote du postulat « Pour une meilleure vision et une utilisation optimisée du parc informatique communal ».
7. Résolution « Garantissons la sécurité de nos concitoyens ».
8. Informations de la Municipalité.
9. Questions écrites et orales.

I. Approbation du PV du plénum du 28 avril 2026

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Nous débutons avec le point 1 de l'ordre du jour « Approbation du procès-verbal du 28 avril 2026 ».

J'ouvre la discussion générale sur ce procès-verbal. Merci de vous annoncer si vous avez des remarques ou corrections à soumettre.

N'ayant pas de demande de parole, nous pouvons directement procéder au vote d'acceptation du PV.

Les conseillères et conseillers qui acceptent le procès-verbal du plénum du 28 avril 2026 appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

Le PV est accepté à l'unanimité des 51 membres présents.

II. Présentation des crédits supplémentaires

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Nous passons au point 2 de l'ordre du jour avec les crédits supplémentaires. La COGEST a reçu et traité un seul crédit supplémentaire en lien avec une augmentation d'effectifs auprès de la Curatelle. Monsieur le rapporteur de la COGEST, veuillez rejoindre la tribune pour nous présenter ce crédit supplémentaire.

Zuber Lucien, Conseiller général, PS. La Commission de gestion a examiné le crédit supplémentaire lié 03 de 2026 d'un montant de 62'700 francs. Ce crédit supplémentaire concerne l'engagement d'un EPT de curateur supplémentaire au service de la Curatelle de la Ville. Ce crédit est justifié par une charge supérieure à sa capacité théorique et à la reprise d'environ 40 mandats supplémentaires engendrés par la cessation définitive des activités de l'entreprise Procuria Sàrl en septembre 2026. A ceci s'ajoutent les 80 instructions actuellement ouvertes à Procuria, dont 40 pourraient être reportées sur le service. A noter que le ratio appliqué est de 1,5 EPT pour 50 mesures. Je vous remercie de votre attention.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci Monsieur le rapporteur, vous pouvez rejoindre temporairement votre place.

III. Présentation des comptes 2025 de la PRVC

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Nous pouvons passer au point 3 de l'ordre du jour avec la présentation des comptes 2025 de la PRVC. Monsieur le délégué du Conseil général Edouard Rey, veuillez rejoindre la tribune pour nous présenter ces comptes.

Rey Edouard, Conseiller général, Le Centre. Je trouvais intéressant de faire un petit bilan des activités 2025. Pour rappel, il y a deux centres d'activités : la police et le tribunal.

Au niveau de la police secours, on a eu 4'840 interventions qui ont débouché sur 218 dénonciations, 80'000 véhicules contrôlés pour la vitesse dont 4'000 étaient en infraction.

Au niveau de la centrale de police, on peut voir quand même le volume élevé d'appels puisqu'il y en a eu un peu moins de 30'000 sur l'année, dont 6'230 qui ont débouché sur une intervention ou un envoi de patrouille.

On a ensuite la police de proximité qui, elle, a pour mission d'assurer le contact avec la population et les entités de quartiers, notamment les associations de quartiers. 8'000 élèves ont été sensibilisés dans les écoles et 5'000 commandements de payer ont été traités.

Au niveau de la police de stationnement, elle a pour objectif de collaborer avec la police secours et la police de proximité. Elle effectue notamment des actions de prévention aux abords des écoles.

Du côté du Tribunal intercommunal, on a 5'700 ordonnances pénales qui ont été délivrées contre 4'500 en 2024. On voit qu'il y a aussi une forte augmentation par rapport à l'année précédente.

Ensuite, concrètement, pour ce qui est des comptes, on a ces 2 entités et ce que je trouve intéressant, c'est d'avoir la différence entre les comptes 25 et le budget 25. Du côté des activités de police, on a CHF 13'768'880 de charges et de l'autre côté, CHF 6'020'912 de revenus. On voit qu'il y a aussi autant, pour ce qui est des charges, un budget plus important et des revenus plus pessimistes. Pour le Tribunal de police, la tendance est inverse. C'est là qu'on est bénéficiaire au niveau de l'activité. C'était la même chose pour l'année passée. On voit qu'au niveau des charges, on a plus CHF 100'000 de moins que ce qui était budgété. Au niveau des revenus, on a été un peu meilleur que ce qui était budgété.

Tout cela nous amène à un excédent de charges nets qui est pris en charge par les villes de Sion et Sierre. Le calcul n'est pas très compliqué, ils prennent la population globale et puis ils font un ratio. En fonction de la population, on a un prorata qui est fait. Pour la Ville de Sion, on est net à CHF 4'989'351 de prise en charges. Vous avez le petit tableau au fond où on voit ce qui a été budgété, le résultat final et les acomptes versés. En fait, il y a des acomptes qui sont versés et puis à la fin de l'année, il y a un décompte qui est établi et soit les villes de Sion et Sierre ont trop ou pas assez payé. Là, on voit que pour la Ville de Sion, on a CHF 674'803 qui sont revenus en retour.

Au niveau du compte de fonctionnement, j'ai relevé les principales variations, parce qu'il y en a toute une série. Celles de plus ou moins CHF 10'000, je ne trouvais pas très important de les présenter ce soir. Vous avez le détail dans les comptes qui sont publiés en ligne.

Au niveau des charges sociales pour ce qui est des activités de police, on a -CHF 467'227. Ça paraît énorme, mais il faut savoir qu'il y a eu plusieurs démissions en cours d'année et que le délai pour remplacer les policiers peut aller de 4 à 5 mois. Ça peut vite prendre du temps et s'étaler sur l'année suivante.

Au niveau des frais de poursuite qui concernent le Tribunal de police, ce sont des émoluments et frais de réquisition de poursuite qui sont avancés par la PRVC et puis, soit les montants reviennent en retour, puisque les débiteurs sont censés les payer. Là, en l'occurrence, on a par rapport au budget un peu moins de CHF 50'000 qui n'ont pas été encaissés. C'est important de comprendre que la gestion des débiteurs est difficile.

Par rapport aux frais administratifs, qui concernent toujours le tribunal de police, il s'agit de rapports de police qui sont directement facturés par le tribunal de police, en plus des frais de dossier. Ces frais encaissés concernent les mandats de répression, les mises à ban et les ordonnances pénales. Cette année, on a une jolie surprise pour les comptes.

Au niveau de la participation des communes partenaires, on a +CHF 78'618. Il faut savoir qu'on facture CHF 75 par habitant aux communes qui sont sous l'autorité de la PRVC. Cette augmentation fait directement écho à l'évolution démographique de la population. Il faut savoir aussi qu'il y a eu des discussions par rapport à ce tarif de CHF 75 : n'est pas assez ou trop cher ? Il ne faut pas oublier que 80% des interventions se font sur Sion ou Sierre. La crainte d'augmenter le tarif, c'est que certaines communes se disent qu'elles auraient peut-être meilleur temps de faire leur propre police. L'objectif est de maintenir ces communes aussi au sein de la PRVC pour avoir une masse critique qui est hyper importante pour que nos opérations soient les plus efficaces.

Au niveau du traitement et des indemnités qui touchent le tribunal de police. D'un côté, on a le traitement où on a +CHF 28'233 et au niveau des indemnités, on a -CHF 66'040. Ces différences s'expliquent par un changement de pratique puisque les indemnités pour les membres du Tribunal intercommunal de police sont versées sur les salaires et non plus comme indemnités, d'où la différence constatée. En principe, l'année prochaine, on ne devrait plus avoir cette différence.

Ensuite, au niveau des indemnités journalières qui touchent les activités de police, on a +CHF 83'464. Ce sont des indemnités qui sont versées par les assurances en cas de maladie ou d'accident et font

aussi écho à la différence par rapport aux charges sociales, puisque dans cette baisse des charges sociales, il y a eu aussi des cas maladie. On les retrouve ensuite les indemnités journalières.

Et puis un dernier point qui concerne le Conseil général, il y a 2 règlements qui sont en cours d'homologation auprès de l'Etat. On a le règlement de police et le règlement sur la vidéosurveillance qui sont très attendus. On avait espoir avec l'Assemblée des délégués de pouvoir présenter encore avant l'été ces règlements. Malheureusement, ils sont toujours en attente du Canton. Ça viendra sans doute dans la seconde partie de l'année.

En résumé, les comptes sont équilibrés, ils sont bons. C'est une bonne surprise pour la Ville. Il y a aussi une volonté de réduire les écarts entre les budgets et les comptes. Il n'est pas ici question des budgets mais vu les écarts importants constatés, il y a une volonté d'évaluer la possibilité, au moment où on fait les budgets, de ne pas se baser sur le budget précédent mais plutôt sur les comptes bouclés précédents. Cela permettrait d'être un peu plus raccord avec la réalité. Ce sont des réflexions qui alimentent les discussions au sein de l'Assemblée des délégués. Je reste à disposition si vous avez des questions.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci Monsieur le délégué pour cette présentation. J'ouvre la discussion générale pour les éventuelles questions sur ces comptes.

N'ayant pas de demande de parole, Monsieur le délégué, vous pouvez regagner votre place.

IV. Etude des comptes 2025 de la Municipalité

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Nous arrivons au point 4 de l'ordre du jour, point central de ce plénum, avec l'étude et le vote des comptes 2025 de la Municipalité. J'invite les rapporteurs des 3 commissions à rejoindre la tribune afin de présenter leur rapport de commission.

La brochure des comptes 2025 de la Municipalité nous a été transmise sous format électronique le 29 avril dernier, avec la possibilité d'obtenir une version papier auprès de la Municipalité ou lors de la présentation des comptes. Monsieur Dondainaz, chef du service des finances, nous a présenté ces comptes le 4 mai dans cette même salle. Un grand merci à lui et à son adjoint, Monsieur Roux, pour les documents remis et les informations toujours très précises et compréhensibles qu'ils nous ont transmises. Merci aussi à Monsieur Loïc Rosset de BDO, dont je salue la présence ce soir, pour la révision des comptes de la Municipalité.

Concernant le processus en deux temps qui va suivre, nous allons débuter par l'entrée en matière avec la lecture des rapports introductifs des commissions, puis suivra une première discussion générale avant de procéder au vote d'entrée en matière. Nous suivrons dans un deuxième temps avec la lecture des rapports complets des commissions, suivie de la discussion générale avec en final le vote pour les comptes 2025 de la Municipalité. C'est dans cette deuxième partie que se dérouleront les principales discussions sur les comptes.

Les rapporteurs étant prêts, nous pouvons débuter avec la Commission de gestion, Monsieur le conseiller Lucien Zuber, veuillez nous présenter le rapport de la Commission de gestion jusqu'au vote d'entrée en matière.

Zuber Lucien, Conseiller général, PS. La Commission de gestion a examiné le projet des comptes 2025 de la Ville. Elle s'est réunie à 6 reprises pour établir son rapport. Dans le cadre de l'étude des comptes, une séance de présentation a également été organisée. Cette dernière a été menée par Monsieur Patrick Dondainaz et a eu lieu le 4 mai 2026. Le 7 mai, le représentant du Conseil général à la PRVC, Monsieur Edouard Rey, également commissaire, a présenté les activités de la PRVC à la COGEST. Le 26 mai, lors de cette étude, la Commission de gestion a rencontré le dicastère 8, Urbanisme et mobilité, présentation qui a été suivie d'une visite des serres communales. La séance des questions a eu lieu le 1er juin 2026. Elle s'est tenue avec Monsieur Philippe Varone, Président de la Ville et Monsieur Patrick Dondainaz, Chef du service des finances.

Les charges financières du compte de fonctionnement avant amortissement et attribution s'élèvent à CHF 239'280'178. Les recettes financières s'élèvent à CHF 267'927'670 avant prélèvement. Le compte de fonctionnement présente un excédent de revenus de CHF 625'292 contre un excédent de revenus de CHF 232'167 pour l'exercice 2024 et un excédent de charges annoncé de CHF 3'782'000 au budget 2025. Il est également à noter l'attribution de CHF 4 millions à la réserve de politique budgétaire.

La Ville emploie un total de 510 EPT, soit 35 EPT de plus que le budget 2025 et 39 de plus que les comptes 2024. Le total du bilan au 31 décembre 2025 s'élève à CHF 539'282'960, en augmentation de CHF 17'233'143 par rapport à 2024.

La fortune nette se monte à CHF 246'379'255, en augmentation de CHF 7'060'351 par rapport à l'exercice précédent. Le bilan se compose à 41% de patrimoine financier et à 59% de patrimoine administratif, taux similaires à 2024.

La dette de la Ville au 31 décembre 2025 s'élève à CHF 240 millions contre CHF 227 millions au 31 décembre 2024, soit une augmentation de CHF 13 millions. L'endettement net de la Ville passe de CHF 66'743'127 au 31 décembre 2024 à CHF 71'677'323 au 31 décembre 2025, soit une augmentation de CHF 4'934'127. La dette par habitant passe de CHF 1'822 au 31 décembre 2024 à CHF 1'929 au 31 décembre 2025, soit une augmentation de CHF 107.-

La COGEST a accepté l'entrée en matière à l'unanimité des 14 membres présents.

Bourban-Mathis Sophie, Conseillère générale, Le Centre. La Commission d'environnement et d'urbanisme tient à remercier tous les services et les municipaux pour la qualité des réponses reçues ainsi que le Président de la Municipalité, Monsieur Philippe Varone et le Chef de service des finances, Monsieur Patrick Dondainaz pour les explications complémentaires apportées. La Commission s'est réunie à 6 reprises pour examiner les comptes 2025 de la Ville. La Commission a pris connaissance des documents en relation avec les comptes 2025 et a relevé certains sujets en relation avec sa commission. Lors de la séance avec le Président et le Chef de service des finances, la CEU a demandé des présentations sur les sujets suivants : explications complémentaires sur les dépenses du dicastère 5, les priorités d'investissement du Conseil municipal, la stratégie immobilière et foncière de la commune, la vue globale des projets liés à l'agglo.

L'entrée en matière a été acceptée à l'unanimité des membres présents.

Perruchoud Stéphanie, Conseillère générale, Le Centre. La Commission sociale et culturelle s'est réunie à 5 reprises pour l'examen des comptes 2025 de la Ville de Sion. La Commission a tenu une séance en présence de Monsieur Philippe Varone, Président de la Municipalité, le 3 juin 2026, consacrée à la présentation des réponses apportées aux questions écrites. La Commission tient à lui adresser ses remerciements pour sa présence lors de cette séance ainsi que pour les éclairages apportés. Elle adresse également ses remerciements à Monsieur Patrick Dondainaz, Chef du service des finances pour les explications complémentaires fournies ainsi qu'aux collaboratrices et collaborateurs des différents services pour la qualité des réponses et des informations transmises. Les comptes 2025 de la Ville de Sion ont été examinés dans le détail par la Commission sous l'angle social et culturel, comme le prévoit le règlement du Conseil général. L'examen a porté sur l'ensemble des rubriques du compte de fonctionnement et du compte des investissements.

La Commission sociale et culturelle, à l'unanimité des membres présents, propose au Conseil général d'accepter l'entrée en matière concernant les comptes 2025 de la Municipalité de Sion.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. J'ouvre la discussion générale sur l'entrée en matière. N'ayant pas de demande de parole, nous pouvons procéder au vote sur l'entrée en matière.

Les conseillères et conseillers qui acceptent l'entrée en matière pour les comptes 2025 de la Ville de Sion appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des 54 membres présents.

Nous passons maintenant à l'examen des comptes avec les rapports complets des commissions comprenant les conclusions et les votes finaux.

Monsieur le conseiller Lucien Zuber, veuillez nous présenter le rapport de la COGEST.

Zuber Lucien, Conseiller général, PS. Concernant le dicastère Administration générale RH et finances, on note la pertinence de la légère augmentation des honoraires externes générées par la comptabilité générale qui avait pour objectif la réalisation des travaux de récupération de montants importants auprès de la TVA. Au chapitre de l'informatique, les besoins évoluent et engendrent une importante pression sur le budget du service. On remarque la volonté du service de fournir des prestations adaptées et de limiter les impacts financiers des diverses initiatives de modernisation du socle technique et des outils informatiques de la commune.

Concernant le dicastère Economie et énergie, la santé financière du dicastère 2 repose principalement sur la gestion du portefeuille énergétique. Si l'exercice 2025 dépasse nettement les attentes budgétaires

grâce à des ventes d'énergie et d'eau plus dynamiques que prévu, la comparaison avec 2024 révèle une contraction significative des revenus globaux avec moins CHF 4,26 millions. Pour les prochains exercices, la vigilance devra porter sur la volatilité des revenus énergétiques, qui reste le seul levier de profitabilité face à des charges de personnel et de subventions relativement incompressibles. Un collaborateur à 60% a rejoint ce dicastère pour porter le total d'EPT à 2,6 EPT. En somme, bien que le résultat reste très confortable par rapport au budget, le dicastère Economie et énergie doit anticiper un retour à une norme de revenus plus basse que celle de 2024.

Concernant le dicastère Culture et formation, ce dicastère présente un excédent de charges supplémentaires de CHF 850'000. La charge liée au traitement du personnel primaire a fait l'objet d'un crédit supplémentaire de CHF 1'170'000. Les autres rubriques en lien avec l'information sont globalement conformes, voire inférieures aux prévisions. L'amortissement supplémentaire lié au pôle musique a engendré des charges additionnelles de CHF 240'000 pour la rubrique culture.

Concernant le dicastère Cohésion sociale, le dicastère traduit la pression constante exercée sur les politiques sociales avec une progression marquée de certaines charges liées. L'augmentation la plus importante concerne le financement des régimes sociaux en hausse de CHF 1,35 millions à laquelle s'ajoute la contribution aux EMS pour CHF 720'000 supplémentaires. L'augmentation de cette dernière rubrique est influencée par l'augmentation du degré d'impotence et de médicalisation des résidents, l'augmentation par le Canton des prix forfaitaires journaliers ainsi que la participation au déficit d'exploitation extraordinaire du Carillon à St-Léonard.

Concernant le dicastère Population, sécurité et aéroport, dans l'ensemble, les comptes 2025 présentent une situation conforme aux attentes avec quelques éléments particuliers à relever. L'administration affiche une évolution globalement stable, marquée toutefois par une diminution significative de la subvention à la PRVC pour un montant de CHF 673'996. La section du contrôle des habitants ne présente quant à elle aucun élément notable. Pour le domaine feu et abris PC, l'exercice est caractérisé par des charges supplémentaires importantes, résultant des intempéries ainsi que de l'incendie de Pra Bardy. Ces coûts exceptionnels ont toutefois été partiellement compensés par des subventions cantonales accordées dans le cadre de ces événements particuliers. La mise en service d'une troisième ambulance a permis d'augmenter la capacité opérationnelle et de répondre à une hausse du nombre de prises en charges. Enfin, l'aéroport enregistre un déficit de CHF 3'165'409. Conformément à la disposition en vigueur, le Canton a participé à son financement à hauteur de 50% du déficit après une déduction des amortissements, des intérêts et de la location des terrains.

Concernant le dicastère Travaux publics et environnement, la Commission de gestion relève que les investissements réalisés pour les pistes cyclables et les parcs à vélos sont nettement inférieurs au montant prévu au budget, alors qu'un montant de CHF 700'000 avait été budgété, les dépenses effectives se sont élevées à CHF 96'969. Concernant les eaux usées, les comptes font apparaître un déficit de CHF 103'000, sensiblement inférieur à celui prévu au budget qui anticipait une perte de CHF 233'000. Le fonds s'élève ainsi à environ CHF 2,5 millions. La rubrique des déchets a fait l'objet d'un crédit supplémentaire en lien avec le transport, des suites de l'incendie de Pra Bardy et d'un ajustement des tarifs du transporteur. La variation du fonds a toutefois pu être contenue. Pour la rubrique eau potable, l'augmentation du fonds s'élève à CHF 690'000. Ce résultat est notamment à mettre en lien avec l'adaptation des taxes communales sur l'eau entrée en vigueur au 1er janvier 2024. Finalement, pour les parkings, l'augmentation du capital propre se monte à environ CHF 1 million, soit CHF 428'000 de plus que le montant budgétisé. Le fonds s'élève désormais à plus de CHF 5 millions et permettra de financer les futurs investissements.

Concernant le dicastère Bâtiments et constructions, les comptes sont globalement équilibrés et montrent des économies par rapport au budget. A noter l'achat de 2 bâtiments locatifs à Gravelone qui entrent au patrimoine financier de la ville, ce qui a mené à l'augmentation des charges mais a généré d'importants revenus.

Concernant le dicastère Urbanisme et mobilité, on peut relever une bonne maîtrise des budgets. Parmi les projets notables, on citera l'électrification des bus sédunois et l'augmentation des cadences de certaines lignes. Un nouveau service, le centre funéraire, a rejoint le dicastère en 2025 et couvre à 88% ses charges par des revenus. On peut relever toutefois des frais importants pour la section parcs et jardins, notamment des surcoûts pour les travaux des serres communales. Les dégâts provoqués par les intempéries ont généré des charges de fonctionnement supplémentaires. Lors de sa visite des nouvelles serres horticoles, la COGEST a pu apprécier la nouvelle infrastructure ainsi que la plus-value que celle-ci apportera aux jardins de notre commune.

Concernant le dicastère Sport, jeunesse et loisirs, plusieurs secteurs ont enregistré des revenus supérieurs aux prévisions. Notamment les piscines grâce à une fréquentation favorable et diverses activités de loisirs et de jeunesse. Malgré certaines dépenses liées à l'entretien des infrastructures sportives, à des travaux techniques ainsi qu'à des préparations d'événements sportifs d'envergure, les charges sont restées globalement maîtrisées. Ces éléments témoignent d'une bonne gestion financière du dicastère. Les recettes supérieures de CHF 1,5 million aux prévisions s'expliquent par la récupération de l'impôt préalable auprès de l'administration fédérale des finances à hauteur de CHF 1,4 million pour les centres sportifs et les piscines. Au niveau des investissements, nous relevons le report du projet de skate-plaza ainsi que l'achat du terrain de la Garenne, initialement prévu en 2024.

Pour conclure, la COGEST prend acte des démarches engagées pour améliorer le suivi des effectifs. Elle constate toutefois que plusieurs informations déjà demandées au précédent compte ne sont toujours pas disponibles sous une forme consolidée par section permettant un suivi précis de l'évolution des effectifs et des charges de personnel. Si les effectifs sont considérés comme maîtrisés par le Conseil municipal, la Commission estime qu'un renforcement des outils de pilotage demeure nécessaire. Elle maintiendra une attention particulière sur ce dossier et attend un retour concret de la Ville concernant la mise en œuvre effective du tableau de bord annoncé ainsi que des résultats qui en découleront. Comme lors des précédents budgets, elle déplore également un manque de visibilité globale sur la gestion des ressources humaines, en particulier en ce qui concerne les modifications de poste et le recours aux auxiliaires.

Concernant l'aéroport, la COGEST relève une exploitation continue avec un effectif stable en équivalent plein-temps de droit public dans un contexte tendu : absences de longue durée, pression sur les équipes pistes, AIS et directions et quelques réorganisations en 2025, notamment la reprise en interne de l'entretien après la fin du contrat ISS et le recentrage de deux auxiliaires sur l'assistance au sol, activité jugée prioritaire. Ces ajustements répondent à des contraintes réelles. La Commission s'étonne toutefois que la création de nouvelles fonctions et l'augmentation du cahier des charges n'induisent pas une augmentation du nombre d'équivalents plein temps. Il semblerait que le recours aux auxiliaires ait été privilégié. Face aux tensions interservices et aux difficultés de gestion des ressources humaines, un audit interne a été mené en 2025, à l'initiative du chef de service et avec l'accord du directeur. Il confirme la compétence technique et l'engagement des collaboratrices et collaborateurs, tout en pointant les fragilités de communication, de cohésion entre secteurs et un sentiment d'éloignement vis-à-vis de la Ville. Un audit externe mené à la suite de la demande de plusieurs employés et employées fera prochainement l'objet d'une présentation au personnel concerné. La COGEST prend acte de cette démarche et attend la mise en œuvre concrète du plan d'action, notamment sur la présence des ressources humaines, la cohésion interservices, le suivi des réorganisations ainsi que le compte rendu de l'audit externe.

Lors de sa séance avec le Président de la commune, la COGEST a également effectué un suivi des crédits d'engagement et de l'état d'avancement des projets d'agglomération. Ceux-ci sont détaillés dans les conclusions du rapport.

Enfin, sur le plan financier, les résultats 2025 témoignent d'une gestion rigoureuse et prudente menée au cours des dernières années. Avec une réserve de politique budgétaire proche de CHF 33 millions, cette maîtrise des finances communales apparaît d'autant plus pertinente au regard des prévisions plus pessimistes déjà communiquées pour les exercices à venir.

Les participations prises par le passé dans différentes sociétés de production d'énergie se révèlent aujourd'hui particulièrement judicieuses, tant sur le plan stratégique que pour les rendements qu'elles génèrent. La Commission relève toutefois une augmentation importante des charges liées pour la plupart aux régimes sociaux, au personnel enseignant, aux charges de transfert ainsi qu'aux intempéries. Au vu de l'augmentation des phénomènes naturels, elle se demande s'il ne serait pas judicieux d'intégrer des lignes budgétaires ou de constituer un fonds spécifique. Le taux moyen pondéré de la dette, limité à 0,8% illustre la pertinence des investissements réalisés au bon moment et la qualité de leur financement. Le montant de ces investissements reste toutefois élevé : ils sont financés par le ménage courant à hauteur de 85% et l'endettement net augmente de CHF 1'822 à CHF 1'929 par habitant, ce qui est considéré comme un endettement moyen.

La Commission a pris connaissance des priorités d'investissement établies par le Conseil communal qui serviront de fil conducteur pour les années à venir. Enfin, il est important de relever que la Ville continue d'assumer pleinement son rôle de moteur culturel et social, notamment à travers l'importance des subventions versées aux institutions, associations et acteurs qui contribuent au dynamisme et à la cohésion de la collectivité.

La Commission de gestion remercie le Président de la Ville, les conseillères et conseillers municipaux, les chefs de service ainsi que les collaboratrices et collaborateurs pour leur disponibilité et leur engagement tout au long de l'année 2025. Elle remercie particulièrement le chef de service des finances, Monsieur Patrick Dondainaz, pour sa collaboration et sa mise à disposition des chiffres et graphiques utilisés dans le rapport, ainsi que pour la fiabilité des chiffres présentés. Elle remercie également le Conseil municipal, Monsieur Christian Bitchnau, le chef du service d'urbanisme et mobilité, Monsieur Vincent Kempf, ainsi que le chef jardinier, Monsieur Morgan Dick, pour leur présentation du dicastère 8, ainsi que pour l'accueil qui nous a été réservé. Elle remercie le délégué du Conseil général à la PRVC, Monsieur Edouard Rey, pour sa présentation des activités de la PRVC auprès de la COGEST.

La COGEST a accepté les comptes 2025 de la Ville de Sion à l'unanimité des 14 membres présents.

Bourban-Mathis Sophie, Conseillère générale, Le Centre. Les comptes de la Ville de Sion présentent un résultat particulièrement solide, reflétant une gestion financière rigoureuse et une maîtrise efficace des charges comme des investissements. Les indicateurs financiers confirment la bonne santé économique de la collectivité avec des équilibres respectés et une capacité d'autofinancement satisfaisante. Ces résultats témoignent de la qualité du pilotage global ainsi que de l'engagement des équipes dans la conduite des missions publiques. Toutefois, cette excellente performance met également en lumière une opportunité d'amélioration, notamment dans la gestion des projets. Une structuration plus homogène des processus, un renforcement du suivi des délais et des coûts ainsi qu'une meilleure coordination entre les parties prenantes permettraient d'optimiser encore davantage l'efficacité des investissements réalisés. Dans ce contexte, il apparaît pertinent d'engager une réflexion sur les pratiques actuelles de gestion de projets afin de consolider les acquis financiers et de garantir une exécution toujours plus performante des projets futurs. Cette démarche s'inscrirait pleinement dans une logique d'amélioration continue au service de la collectivité.

La Commission d'urbanisme et environnement a également pris connaissance de l'état d'avancement des différents projets portés dans le cadre de l'agglo. Elle relève que de nombreux projets structurants sont appelés à se concrétiser ces prochaines années et que leur réalisation dépend parfois de décisions ou de procédures relevant du Canton, à l'image du réaménagement de l'Avenue de la gare. La Commission souligne l'importance d'une coordination étroite entre les différents partenaires afin de garantir la cohérence et la maîtrise du développement urbain.

Concernant les infrastructures scolaires, la Commission regrette que les accès au nouveau collège n'aient pas été davantage anticipés au regard du nombre important d'élèves attendus. Cette situation met en évidence la nécessité d'intégrer suffisamment tôt les questions de mobilité et d'accessibilité dans la planification des grands équipements publics.

La Commission prend acte du travail réalisé par le Conseil municipal à la suite de la demande formulée par le Conseil général visant à réévaluer les priorités en matière d'investissement. Cette démarche poursuit notamment les objectifs de tendre vers l'équilibre budgétaire, d'assurer un degré moyen d'autofinancement de 80% et de maîtriser l'évolution de l'endettement net par habitant. La Commission relève toutefois que cette redéfinition des priorités n'a pas encore été accompagnée d'une mise à jour détaillée de la planification financière des investissements. Une telle actualisation permettrait de mieux appréhender les incidences de ces nouvelles orientations sur le calendrier des projets ainsi que sur la répartition des charges d'investissements au cours des prochaines années.

Enfin, la présentation de la stratégie immobilière et foncière a permis de rassurer la Commission quant à la gestion du patrimoine communal, La politique d'acquisition et de mise à disposition des terrains apparaît guidée par l'intérêt public dans une logique de développement à long terme et de préservation des intérêts de la collectivité. La Commission salue en particulier l'approche prudente et réfléchie adoptée dans les opérations foncières et immobilières.

La Commission environnement et urbanisme remercie l'ensemble des services communaux pour la qualité et la précision des réponses apportées aux questions transmises dans le cadre de l'examen des comptes 2025. Elle exprime également sa reconnaissance à Monsieur Philippe Varone, Président de la Municipalité et à Monsieur Patrick Dondainaz, Chef du service des finances, pour leur disponibilité ainsi que pour les compléments d'information et les éclaircissements fournis lors de la séance d'échange avec la Commission. Elle salue également le travail rigoureux réalisé par le service des finances qui contribue à la qualité, à la fiabilité et à la transparence de la présentation des comptes communaux.

La CEU a accepté les comptes 2025 de la Municipalité à l'unanimité des 9 membres présents.

Perruchoud Stéphanie, Conseillère générale, Le Centre. Comme dit précédemment, les comptes 2025 de la Ville de Sion ont été examinés par la Commission sociale et culturelle sous l'angle spécifique des domaines sociaux et culturels. Au fil de l'examen des comptes 2025, plusieurs thématiques ont particulièrement retenu l'attention de la Commission. Les questions liées à l'enfance, à la jeunesse et à l'école ont occupé une place importante dans les échanges. Les réflexions autour des auxiliaires de la vie scolaire (AVS), notamment autour de leur statut professionnel et la valorisation de leur travail, des prestations du service médico-scolaire et psychopédagogique ou encore de la future cantonalisation des directions d'école ont mis en évidence l'importance de préserver une école de qualité à l'écoute des élèves, des familles et du terrain.

La Commission est convaincue que la qualité de l'accompagnement offert aux enfants et aux jeunes constitue un investissement essentiel pour l'avenir de notre collectivité. Elle relève également l'importance de soutenir les professionnels qui les accompagnent au quotidien et de leur offrir des possibilités de formation adaptées selon l'évolution des besoins. La Commission a également accordé une attention particulière aux enjeux liés au vieillissement de la population. L'évolution démographique que connaît notre société nous invite à anticiper dès aujourd'hui les réponses qui devront être apportées maintenant et demain. Au-delà des questions d'infrastructures et de prises en charge, la Commission considère qu'il s'agit également de réfléchir à la place que nous souhaitons donner aux aînés dans notre communauté. Elle encourage le développement de projets favorisant la participation sociale, les échanges entre générations et des formes d'habitats mixtes et inclusifs permettant de maintenir les liens et la qualité de vie le plus longtemps possible.

Les travaux de la Commission ont également rappelé l'importance de la formation continue, notamment au travers des enveloppes budgétaires qui lui sont consacrées, du développement des compétences et du bien-être au travail. Dans des métiers où la dimension humaine occupe une place centrale, il apparaît essentiel de soutenir les collaboratrices et collaborateurs afin qu'ils puissent faire face aux défis de leur activité, développer leurs compétences et continuer à offrir des prestations de qualité à la population. La Commission considère que ces formations constituent un investissement important en faveur de la qualité des prestations, du bien-être au travail, de la prévention des risques psychosociaux ainsi que des problématiques de santé liées à l'exercice professionnel. Si leurs effets ne sont pas toujours immédiatement mesurables, leurs bénéfices se déploient sur le long terme, tant pour les collaboratrices et collaborateurs que pour les institutions. La Commission encourage dès lors les différents dicastères à poursuivre leur effort dans ce domaine et à faire pleinement usage des ressources budgétaires allouées à la formation. Elle relève par ailleurs l'intérêt des formations favorisant les échanges de pratique, la cohésion des équipes et le développement d'une culture commune, en particulier dans les secteurs où les dimensions humaines, relationnelles et éducatives occupent une place centrale.

De manière plus générale, la Commission a été particulièrement sensible à l'ensemble des démarches qui favorisent la participation citoyenne et le maintien du lien social. Qu'il s'agisse des mesures destinées aux enfants et aux jeunes, des actions en faveur des aînés, de l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité ou encore des projets participatifs soutenus par la Ville, elle considère que ces initiatives contribuent de manière essentielle à la qualité de vie de la population et au renforcement de la cohésion sociale.

Enfin, la Commission sociale et culturelle souhaite souligner l'importance de préserver une approche humaine et de proximité dans l'ensemble des politiques publiques. Face aux évolutions démographiques, sociales et institutionnelles à venir, elle estime que l'attention portée aux personnes, à la qualité des relations, à l'écoute des besoins et au vivre ensemble constitue l'une des principales richesses de notre Ville. Elle encourage dès lors la poursuite de politique et de projets favorisant une Ville solidaire et attentive au bien-être de l'ensemble de la population.

La Commission sociale et culturelle remercie la Municipalité, de même que les collaboratrices et collaborateurs des différents services pour leur investissement pour le bien vivre et le bon fonctionnement de notre commune.

La CSC a approuvé les comptes 2025 de la Municipalité à l'unanimité des 6 membres présents.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci à nos trois rapporteurs pour l'énorme travail de rédaction réalisé sur ces rapports et la présentation impeccable de ces derniers. Nous pouvons désormais ouvrir la discussion générale sur les comptes 2025. La parole est à vous.

Pitteloud Rey Nathalie, Conseillère générale, Les Verts. Les comptes 2025 de la Ville ont enregistré un excédent de revenus de plus de CHF 625'000 alors que le budget prévoyait une perte de CHF 3'750'000. Cela s'explique essentiellement par différents facteurs difficilement prévisibles lors de

l'élaboration du budget, comme les revenus fiscaux des personnes physiques ainsi que les bons résultats de la gestion du portefeuille énergétique. Cette année comptable ressemble étrangement à l'année 2025 où les raisons de cette surprise étaient quasiment les mêmes.

Ce qui est en revanche plus regrettable est l'influence d'une annonce d'un exercice négatif sur les amendements proposés lors de l'étude du budget. Il est clair que la prudence est de mise lorsque l'on nous annonce un budget déficitaire et aucune audace n'est au rendez-vous. Il faut également prendre cet exercice excédentaire à la lumière des faibles dépenses de certaines rubriques. Prenons l'exemple des pistes cyclables, seuls 10% des fonds ont été utilisés. Autre cas, les subventions pour les toitures et façades végétalisées, seulement 30% ont été dépensés. Pire encore pour l'arrachage des haies monospécifiques, 16%. L'inutilisation de la grande majorité de ces montants peut s'expliquer par la nouveauté de certaines subventions, mais pas uniquement. Nous pensons que les subventions qui touchent directement le concitoyen mériteraient une meilleure visibilité auprès de la population. Nous regrettons d'ailleurs que les subventions concernant les haies et les toitures végétalisées aient été revues à la baisse lors du budget 2026.

Un autre point a attiré notre attention, celui concernant l'électrification des véhicules de la voirie. Suite à un amendement diminuant de moitié cette rubrique, cette action n'a pas pu être mise en place, ce que nous regrettons. Nous tenons cependant à relever certains points positifs de ces comptes, l'électrification des bus sédunois ainsi que l'augmentation des cadences. Ce dernier aspect mérite d'être relevé mais reste toutefois à améliorer. Sion a beaucoup grandi ces dernières années et il serait temps de se mettre au rythme d'un réseau de transport urbain digne d'une grande ville et de ses nombreuses agglomérations.

Encore un point concernant la mobilité, nous regrettons que la passerelle de mobilité douce prévue pour les élèves du futur collège Ella Maillart n'ait pas pu être anticipée avant l'ouverture en août prochain. Nous espérons que l'aménagement provisoire sera suffisamment sécuritaire pour les piétons et les cyclistes.

En conclusion, Les Verts acceptent les comptes 2025 et remercient l'ensemble de nos autorités et le personnel concerné pour le travail réalisé dans la gestion de la Ville. Merci pour votre attention.

Stalder Thierry, Conseiller général, PLR. Le groupe PLR tient à remercier et à féliciter le Conseil municipal, l'administration et les commissions pour la qualité du travail accompli. Les comptes 2025 le confirment : un excédent de revenus malgré un déficit budgété, des recettes fiscales solides, signe d'une ville attractive et économiquement dynamique, une maîtrise des charges, qui n'est pas un slogan mais une réalité, et des investissements importants qui préparent l'avenir plutôt que de le subir. Autrement dit, une équation que nous assumons au PLR, dépenser là où c'est utile, maîtriser partout ailleurs. Nous relevons également positivement la constitution de réserves et un degré d'autofinancement solide, même si l'insuffisance de financement rappelle une vérité connue : on ne développe pas une ville en croissance sans tension sur les finances. Et c'est là précisément que l'aspect politique entre en jeu, car si ces comptes sont bons, ils ne doivent pas nous rendre complaisants.

Les principaux défis sont connus : la progression des charges liées, les incertitudes fiscales, l'évolution de la dette. Dans ce contexte, la responsabilité politique n'est pas de promettre toujours plus mais de choisir, de prioriser et de garder le cap. Le PLR continuera à défendre une ligne claire : une ville qui investit mais qui garde la maîtrise, une ville attractive mais financièrement solide. Une ville qui avance sans léguer la facture aux générations suivantes. Pour toutes ces raisons, parce que ces comptes traduisent globalement cette approche, le groupe PLR vous informe qu'il acceptera les comptes 2025 tels que présentés et vous invite à en faire de même. Je vous remercie.

Haefliger Stéphane, Conseiller général, Le Centre. Les chiffres 2025 sont bons avec un résultat positif de plus de CHF 625'000 après l'attribution de CHF 4 millions à la réserve politique, nous ne pouvons que nous en réjouir. Plusieurs éléments ont permis une amélioration significative par rapport au budget, les CHF 5,49 millions de recettes fiscales, l'achat-vente d'énergie ou la récupération de la TVA. Ces chiffres méritent d'être salués, mais ils appellent aussi à la prudence. Les investissements bruts de plus de CHF 50,3 millions sont importants, mais ils étaient nécessaires à la réalisation de projets utiles au développement et à l'attractivité de Sion.

Il est toutefois indispensable que ces investissements soient affinés et anticipés, car chaque nouveau projet génère des coûts supplémentaires de fonctionnement et d'entretien. Ces charges se répercutent inévitablement sur le ménage des Sédunoises et des Sédunois. La conjoncture actuelle doit nous amener à une vigilance particulière. Comme le disait Helmut Schmidt : les investissements d'aujourd'hui

sont les profits de demain et les emplois d'après-demain. J'ajouterai, à condition qu'ils s'accompagnent d'une bonne planification et d'une gestion de projets rigoureuse.

Justement, gestion de projets, parlons-en ! Le rapport de la CEU le relève clairement, il existe un potentiel d'amélioration important en matière d'efficience, de maîtrise des coûts, d'anticipation, de suivi et d'exécution des projets. Une meilleure attention portée à certains détails tout au long du projet et des processus pourrait permettre de réaliser des économies substantielles. C'est peut-être un vœu pieu de la construction, mais on y croit.

Il en va de même pour le domaine des ressources humaines. Ce secteur est actuellement en pleine évolution avec un excellent travail de consolidation et de modernisation mené par son chef de service. Le rapport de la COGEST est particulièrement complet sur ce sujet et les réponses à venir à ces différentes questions sont attendues avec intérêt. Il serait dommageable d'arriver à un « personal stop » dans les futurs budgets, faute d'une ligne directrice claire définie suffisamment tôt.

La dette par habitant, 2023 : CHF 1'725 francs. 2024 : CHF 1'822. 2025 : CHF 1'929. A ce rythme, nous atteindrons CHF 2'500, par habitant en 2030, soit la valeur indicative d'endettement importante et ce malgré une augmentation continue de la population. La tendance est claire et elle est constante. Elle ne doit certes pas être diabolisée mais elle doit surtout ne pas être banalisée.

Nous relevons également les finances des différentes entités liées, telles que la PRVC, l'ASLAE et bientôt l'ASTEC. La crainte d'une perte d'autonomie du Conseil général se fait ressentir de plus en plus. Notre groupe restera particulièrement attentif à ce que cette évolution ne devienne pas une norme.

En complément des chiffres positifs qui nous ont été présentés, cela soulève quelques interrogations quant à l'avenir. Sur le plan fiscal, l'attractivité de la Ville de Sion reste forte. Toutefois, comment pouvons-nous espérer maintenir des résultats aussi favorables avec à l'horizon la suppression de la valeur locative, la fin prochaine du lissage des impôts à la source, les baisses fiscales votées au niveau cantonal ainsi que l'imposition individuelle des couples mariés acceptées au niveau fédéral ? A cela s'ajoute le défi inhérent au vieillissement de la population. Pouvons-nous encore durablement compter sur des résultats exceptionnels liés au revenu de l'énergie ? La question des taux d'intérêt a été également mis en évidence dans les comptes 2025. Comment la Municipalité entend-elle réagir face à une poursuite de l'endettement alors qu'une remontée, même minime, des taux semble probable à moyen terme. Question encore : pouvons-nous raisonnablement maintenir un tel niveau d'investissements sans identifier de nouvelles sources de financement, c'est-à-dire de nouvelles recettes récurrentes ?

Finalement, la question n'est pas de savoir comment avons-nous terminé 2025 mais plutôt comment terminerons-nous 2030 ?

Nous aurons bien entendu l'occasion d'analyser plus en détail la stratégie de la Municipalité lors de la prochaine présentation du budget 2026. Dans tous les cas, le groupe du Centre restera particulièrement attentif à l'évolution financière et à la planification à long terme afin de garantir la pérennité des excellents résultats présentés aujourd'hui.

Je souhaite remercier au nom du groupe du Centre l'ensemble des commissaires ayant œuvré sur les comptes 2025. Un merci particulier à Monsieur Dondainaz et son service ainsi qu'à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la Municipalité qui ont participé à l'élaboration de ces documents mais qui ont surtout participé à la gestion financière quotidienne de notre Municipalité.

Le groupe du Centre accepte les comptes 2025 présentés tels quels par la Municipalité. Merci.

Schertenleib Pierre, Conseiller général, PS. Les comptes 2025 de la Ville de Sion montrent une situation financière saine. L'excédent de revenus bénéfice est en fait de CHF 4'600'000. Si l'on tient compte des CHF 4 millions attribués à la réserve de politique budgétaire, ce qui fait malgré tout une différence positive d'environ CHF 8 millions avec le budget prévu.

En outre, le service de la dette, indice fiable, est à un niveau tout à fait acceptable à 8,4%. Il faut donc arrêter de peindre le diable sur la muraille pour faire adopter des budgets timorés.

La Ville de Sion a, au contraire, les moyens d'une politique budgétaire plus ambitieuse en matière notamment de politique culturelle, sociale et éducative. Quelques exemples : du point de vue culturel, il devient urgent d'activer le pôle théâtral. On l'a entendu, le théâtre de Valère souffre d'une extrême vétusté et doit refuser nombre de spectacles pour des raisons, soit d'infrastructures ou de sécurité. Chaque franc investi dans la culture en rapporte 2 ou 3 et ce n'est donc pas un panier percé.

Au chapitre social, il s'agirait, par exemple, de consolider la dotation en personnel du RLC.

Du point de vue éducatif, il faut vraiment empoigner le problème des auxiliaires de vie scolaire (AVS) en concrétisant enfin la revalorisation de leur métier, formations et conditions salariales, plutôt qu'une fois de plus poursuivre une réflexion alors que l'on connaît les besoins et les solutions. Soulignons de façon générale une sous-utilisation des crédits de formation au sein des différents services de la Ville. Ce n'est pas un cadeau que l'on fait aux employés de la Ville de ne pas parfaire leur formation. Au bout du compte, les citoyennes et citoyens y trouveront aussi leur compte.

Enfin, l'épisode caniculaire actuel vient nous rappeler, s'il en était encore besoin, l'importance de la lutte et de l'adaptation contre le réchauffement climatique. Le plan acclimatation, c'est bien, mais insuffisant. Des efforts conséquents seront nécessaires en matière de transition énergétique et sociale, de mobilité douce, etc. Ces thèmes tiennent à cœur au groupe du parti socialiste depuis des années, car les effets du réchauffement touchent plus particulièrement et en premier lieu les personnes fragiles, les personnes à faible revenu, les seniors et les enfants, des enfants qui auront un besoin urgent d'une végétalisation des cours d'école, par exemple.

Le groupe du parti socialiste va accepter les comptes 2025 de la Ville de Sion et se réjouit d'ores et déjà de voir prise en compte les remarques ci-dessus lors de la présentation du budget 2027. Je vous remercie.

Cochrane Benjamin, Conseiller général, UDC. Notre groupe prend acte des bons résultats des comptes 2025. Alors qu'un déficit était prévu, l'exercice se termine sur un léger excédent. Cette situation est positive, mais elle ne doit pas faire oublier la forte progression des charges, des effectifs et de l'endettement comme relevé auparavant.

Pour l'UDC, contrairement au groupe socialiste, de bons comptes ne sont pas un permis pour dépenser davantage, mais une responsabilité de gérer plus strictement l'argent des contribuables. Nous demandons une gestion plus rigoureuse des dépenses publiques, davantage de transparence sur les ressources humaines et un meilleur contrôle des projets. Chaque investissement doit être priorisé, chiffré clairement et suivi dans ses coûts comme dans ses délais.

Dans les écoles, nous serons attentifs à ce que la cantonalisation ne conduise pas à une centralisation excessive. La Ville doit conserver son influence, ses spécificités et la proximité avec les familles.

En matière de mobilité, d'énergie et de politique sociale, les mesures doivent rester concrètes, efficaces et ciblées sur les besoins réels de la population sans multiplier les structures ni les dépenses difficiles à maîtriser.

Notre groupe soutient les comptes 2025 tout en demandant à la Municipalité de poursuivre une politique de finances saines, de fiscalité modérée et de stricte maîtrise des dépenses. Finalement, nous remercions les services, l'administration ainsi que les commissaires pour tout le travail accompli.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, je n'ai plus de demande de parole. Nous pouvons désormais passer au vote sur les comptes 2025 de la Municipalité.

Les conseillères et conseillers qui approuvent les comptes 2025 de la Municipalité appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

Les comptes 2025 de la Municipalité sont approuvés par 54 oui, 0 non et 0 abstention.

Un grand merci à tous les commissaires pour l'énorme travail d'analyse réalisé durant ces dernières semaines. Merci aussi à la Municipalité et à ses services pour la saine collaboration et les nombreuses réponses apportées aux questions des commissions. Nous voilà au bout de ce gros morceau annuel.

V. Etude du postulat « Garantir la sécurité des manifestations publiques »

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Nous passons au point 5 de l'ordre du jour avec l'étude et le vote du postulat « Garantir la sécurité des manifestations publiques ». Ce postulat a été déposé par le conseiller Benjamin Cochrane le 31 mars 2026. Monsieur le conseiller Benjamin Cochrane, veuillez s'il vous plaît, rejoindre la tribune pour nous présenter votre postulat.

Cochrane Benjamin, Conseiller général, UDC. La Commune de Sion a la chance d'accueillir tout au long de l'année de nombreuses manifestations populaires : marché du vendredi, marché de Noël, carnaval, fête du goût, événements sur la place de la Planta, la vieille ville, au Grand Pont ou encore la Place du Midi. Ces événements font vivre notre ville, ils attirent des familles, des enfants, des personnes

âgées, des visiteurs et des commerçants. Justement pour cette raison, nous avons le devoir d'anticiper les risques sans tomber dans l'alarmisme.

Le postulat que je défends ce soir ne demande pas de transformation en forteresse, il demande simplement à la Municipalité d'étudier des solutions concrètes, proportionnées et flexibles : des dispositifs anti-véhicules béliers, escamotables dans certains lieux sensibles, ainsi que des dispositifs mobiles pour les manifestations ponctuelles ou de plus grande ampleur comme l'Euro féminin ou les championnats du monde de VTT, qui ont placé évidemment Sion sur la scène internationale comme hôte d'événements majeurs.

Les événements récents montrent que ce risque n'est pas théorique. Depuis le dépôt du postulat au mois de mars, il y a eu par exemple à Leipzig, une voiture a foncé dans une zone piétonne très fréquentée, faisant deux morts et plusieurs blessés. Le véhicule aurait été stoppé par une borne escamotable. A Modène, quelques jours plus tard, une voiture a percuté une foule en plein centre-ville, faisant 8 blessés, dont 4 graves.

L'objectif est donc simple : comment protéger concrètement l'espace public, quelles que soient les causes possibles d'un acte ou d'un accident ? Ce postulat laisse à la Municipalité le soin d'évaluer les emplacements, les coûts, les contraintes pour les secours, les livraisons, les commerçants, mais il fixe une direction claire, mieux vaut prévenir que devoir réagir après un drame. C'est pour toutes ces raisons que je vous invite à soutenir ce postulat.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. J'ouvre la discussion générale.

Rey Edouard, Conseiller général, Le Centre. Notre groupe soutiendra ce postulat. On a eu 2-3 discussions au sein du groupe avec le souci de l'accès aux feux bleus notamment. La solution des bornes escamotables peut être une bonne chose. On avait aussi le souci par rapport aux manifestations. Le risque, si on met trop de sécurité, c'est qu'on encourage en fait les organisateurs à centraliser la manifestation au lieu de maintenir certaines manifestations qui sont décentralisées. C'était les soucis qu'on avait au sein du groupe, mais on soutiendra ce postulat et on sera attentif à la réponse du Conseil communal.

Mottier Rémy, Conseiller général, PS. Nous soulignons en préambule la volonté de la part du groupe UDC de contribuer à la sécurité des manifestations mobiles comme fixes. Cependant, il ne nous paraît pas opportun pour la commune de Sion de mener seule une politique anti-attentat et anti-terroriste, car c'est bien de ce dont on parle ici. Cette politique appartient à la Confédération, a fortiori au Canton. Il serait préférable d'attendre que ces instances bien plus averties et expérimentées expriment la nécessité pour les communes d'effectuer de tels achats. Par ailleurs, en reprenant l'exemple exprimé au sein du postulat, à savoir une manifestation mobile au sein de la Ville de Sion, si cette dernière traversait l'Avenue de la gare et la vieille ville, il faudrait reconstituer le tracé des remparts pour protéger l'ensemble du parcours avec ces protections, ce qui nous paraît tout de même onéreux et disproportionné tant sur le coût que sur l'aspect logistique. Je me permets également de mentionner le fait que le conducteur du véhicule qui a foncé sur la manifestation de soutien à la Palestine, cas d'exemple repris par ce postulat, aurait foncé sur les participants en croyant à tort qu'il s'agissait de militants pour le climat, comme le rapporte le Nouvelliste dans son article daté du 9 septembre 2025 au titre évocateur de, je cite, « Fonce, c'est des militants du climat ». Visiblement, pour garantir la sécurité des manifestations, c'est à l'idéologie climato-sceptique qu'il faudrait s'attaquer. Le groupe socialiste vous recommande de rejeter ce postulat.

Genin Thierry, Conseiller général, Les Verts. La question est débattue car elle oppose 2 objectifs légitimes : la sécurité des personnes et la préservation d'un espace public ouvert et accessible. Dans de nombreux pays, les organisateurs d'événements réalisent une évaluation des risques. Avant de décider s'il faut installer un dispositif pour bloquer une voiture bélier. Effectivement, une telle installation peut empêcher un véhicule de pénétrer dans la foule ou du moins ralentir et ainsi protéger les participants de la manifestation.

Cependant, ce dispositif coûteux peut perturber les habitants, les commerces, les transports publics et les services de livraison. Le risque ne peut jamais être éliminé totalement et les voitures ne sont qu'une des nombreuses menaces possibles. La Ville ne peut pas tout protéger contre un potentiel danger. Une stratégie de sécurité efficace combine généralement plusieurs mesures telles la surveillance, le contrôle des accès ou la présence policière.

Si l'évaluation des risques montre qu'un barrage est justifié, la mesure est pertinente. En revanche, appliquer cette mesure à tous les événements présenterait des inconvénients importants tels le coût, la

circulation et l'organisation. Le groupe des Verts est partagé sur ce sujet et laissera la liberté de vote. Merci pour votre attention.

Gapany Lionel, Conseiller général, PLR. La protection de la population lors de manifestations publiques est une priorité essentielle. L'installation de barrières anti-voitures béliers permet de prévenir efficacement les intrusions de véhicules dans les zones fréquentées par les piétons, réduisant ainsi les risques d'accidents ou d'actes malveillants. Ces dispositifs renforcent la sécurité des participants tout en facilitant l'organisation des événements. De plus, lorsqu'elles sont conçues de manière adaptée, ces barrières peuvent intégrer des accès contrôlés pour les services d'urgence. Les pompiers et les policiers bénéficient ainsi d'un passage rapide et sécurisé en cas d'intervention garantissant une meilleure réactivité et une protection accrue de l'ensemble du public. Nous soutiendrons ce postulat.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Je n'ai plus de demande de parole. Monsieur le conseiller Cochrane, désirez-vous apporter une réponse ou un complément ?

Cochrane Benjamin, Conseiller général, UDC. Je vous remercie tous déjà pour vos prises de parole. Alors déjà peut-être pour commencer pour le groupe du Centre. Alors, c'est vrai que le souci des feux bleus, c'était une question que j'avais aussi. Ce dispositif escamotable se fait par télécommande, par clé... Je suis sûr qu'il y a des solutions et ça, c'est justement suite au Conseil municipal de prendre la bonne décision et de trouver la bonne stratégie et les lieux stratégiques justement pour mettre ces dispositifs. Ensuite, je suis un petit peu surpris par le groupe socialiste qui nous dit avant qu'on fait un super résultat au compte, puis qu'on devrait réinvestir de l'argent et puis après, on vient de dire que la protection de la population, ça coûte cher. Je suis un petit peu estomaqué avec vous, mais écoutez, c'est vos priorités, votre choix, je ne le comprends pas, mais je le respecte. Ensuite, le groupe des Verts, je vous remercie pour votre prise de parole pour la liberté de vote et je remercie finalement le groupe PLR.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, nous pouvons procéder au vote.

Les conseillères et conseillers qui acceptent le postulat « Garantir la sécurité des manifestations publiques » appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

Ce postulat est accepté par 34 oui, 14 non et 4 abstentions.

VI. Etude du postulat « Pour une meilleure vision et une utilisation optimisée du parc informatique communal »

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Nous passons au point 6 de l'ordre du jour avec l'étude et le vote du postulat « Pour une meilleure vision et une utilisation optimisée du parc informatique communal ». Ce postulat a été déposé par la conseillère Artémis Eggel le 16 décembre 2025. Madame la conseillère, veuillez s'il vous plaît, rejoindre la tribune pour présenter votre postulat.

Eggel Artémis, Conseillère générale, PLR. Ce postulat part d'un constat simple : le parc informatique de la Ville représente un investissement important et mérite de toute évidence une vision globale, coordonnée et durable. L'objectif n'est pas seulement d'avoir une vision générale des équipements informatiques. Mais aussi de mieux connaître les besoins des différents services, d'optimiser l'utilisation des équipements existants et d'éviter des dépenses inutiles.

Je suis d'ailleurs heureuse de constater que depuis le dépôt de ce postulat, certaines réflexions et démarches ont déjà été engagées dans ce sens. Cela montre que les objectifs poursuivis sont pertinents. J'espère néanmoins que la Ville ira au bout de la démarche et tiendra compte de l'ensemble des demandes formulées, notamment en répondant rapidement à certains besoins identifiés sur le terrain, comme le manque de matériel informatique pour les enseignants. Je souhaite également remercier la Commission de gestion qui s'est elle aussi préoccupée de cette question. Par les échanges et les questions adressées aux services concernés, elle a contribué à mettre en lumière un enjeu important pour le bon fonctionnement de notre administration. Je vous invite à soutenir ce postulat et vous remercie.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. J'ouvre la discussion générale.

Bourban-Mathis Sophie, Conseillère générale, Le Centre. Le groupe du Centre partage la préoccupation exprimée dans le postulat quant à la gestion du parc informatique de la Ville. Il s'agit d'un enjeu important tant du point de vue financier qu'environnemental. Toutefois, les informations recueillies

au cours des derniers mois démontrent que la Municipalité a déjà entrepris plusieurs actions allant dans le sens des demandes formulées. En effet, lors du plénum du 7 octobre 2025, la conseillère municipale Marylène Volpi Fournier avait indiqué qu'un état des lieux détaillé du parc informatique des écoles de la Ville de Sion était en voie d'achèvement. Aussi, dans le cadre de l'examen du budget 2026, la COGEST avait posé une question sur l'inventaire et le cycle de vie du matériel informatique. En guise de réponse, la Municipalité avait précisé que l'inventaire était géré au moyen de différents logiciels et qu'un projet de contrôle physique de l'ensemble des équipements, comprenant vérification et étiquetage, venait d'être lancé. La Municipalité avait également expliqué que le matériel informatique était exploité aussi longtemps que possible et qu'il était acheminé vers ENEVI pour recyclage qu'en fin de cycle d'utilisation.

Le groupe du Centre estime dès lors que les éléments soulevés par le postulat font déjà l'objet d'un traitement par la Municipalité. Le groupe du Centre souhaite aussi relever que le dossier fait l'objet d'un suivi attentif de la part de la COGEST, laquelle a notamment rencontré CIGES et le service informatique de la Ville le 30 mars dernier. Toutefois, compte tenu de l'importance de cette thématique et des préoccupations légitimes qu'elle soulève, le groupe du Centre soutiendra le postulat.

Dallèves Romaneschi Caroline, Conseillère générale, Les Verts. Je suis heureuse d'apprendre que la Municipalité a déjà avancé sur le dossier des appareils informatiques. Toutefois, je pense que le postulat a quand même sa raison d'être. J'aimerais rappeler qu'il y a aussi quelques pistes en plus de faire un inventaire et puis de partager au sein des différents services de la Ville.

Nous avons quelques propositions pour que la Ville montre vraiment l'exemple en la matière. Alors, par exemple, nous souhaitons qu'elle privilégie des équipements durables et réparables lorsqu'elle achète du matériel, qu'elle se fixe comme objectif d'utiliser ces ordinateurs au moins 5 ans, voire davantage lorsque cela est possible, qu'elle développe le partage de ces équipements entre les services de la Ville mais aussi avec les différentes associations dont elle fait partie afin d'éviter que du matériel reste inutilisé dans un bureau alors qu'il pourrait servir ailleurs et surtout qu'elle étudie sérieusement le recours au matériel reconditionné en s'appuyant sur les compétences d'acteurs locaux que nous avons ici même en Valais, dans les domaines de la réparation, du reconditionnement et du réemploi informatique.

La Ville pourrait s'appuyer sur ses compétences locales pour prolonger la durée de vie de son matériel plutôt que de privilégier l'achat du neuf. En effet, j'aimerais quand même rappeler que le principal impact environnemental d'un ordinateur ou d'un smartphone d'ailleurs, ce n'est pas quand on l'utilise, c'est quand on le fabrique. La fabrication représente près de 80% de son empreinte écologique. Donc, le geste le plus écologique n'est souvent pas d'acheter un nouvel appareil, mais de prolonger la durée de vie de celui qui existe déjà.

Il faut aussi tordre le coup à une idée reçue, celle qui pense qu'un appareil reconditionné n'est pas un appareil aussi bon qu'un neuf, c'est faux. Un appareil reconditionné n'est pas un appareil de seconde zone. Au contraire, lorsqu'il a été contrôlé, remis à niveau et reconditionné par des spécialistes, il vaut largement un appareil qui sort d'usine pour la plupart des usages d'une administration.

Au fond, cette proposition relève du bon sens, elle nous permet de réduire notre impact environnemental en même temps qu'elle limite le gaspillage des ressources. Nous accepterons ce postulat.

Zuber Lucien, Conseiller général, PS. Le groupe socialiste s'est penché avec attention sur le postulat du PLR concernant une meilleure vision et une utilisation optimisée du parc informatique communal. Nous sommes également d'avis qu'un suivi rigoureux du parc informatique global de la commune est essentiel par souci écologique et budgétaire. Nous le savons toutes et tous, la vie politique suisse prend du temps. Or, si au moment où ce postulat était déposé, il faisait du sens au vu des informations que nous avions à disposition. Avec la stratégie informatique actuelle de la Ville, nous considérons que la stratégie de gestion du parc informatique de la Ville est satisfaisante à l'heure actuelle et répond aux besoins de ce postulat à ce stade.

Ce postulat pose les bonnes questions et nous souhaitons souligner que nous suivons son idée et la volonté qu'il porte. Cependant, nous considérons qu'il est déjà majoritairement répondu par la Municipalité. Nous préférons refuser ce postulat afin d'éviter les coûts engendrés par les réponses de la Municipalité à celui-ci. Je vous remercie de votre attention.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, je n'ai pas d'autre demande de parole. Madame la conseillère Eggel, désirez-vous apporter une réponse ou un complément ?

Eggel Artémis, Conseillère générale, PLR. J'aimerais d'abord remercier tous les intervenants et ensuite juste un petit élément au groupe du Centre « majoritairement » ne veut pas dire « complètement ». Merci.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, nous pouvons procéder au vote. Les conseillères et conseillers qui acceptent le postulat « Pour une meilleure vision et une utilisation optimisée du parc informatique communal » appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

Ce postulat est accepté par 45 oui, 6 non et 3 abstentions.

VII. Etude de la résolution « Sécurité en ville de Sion »

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Nous passons maintenant au point 7 de l'ordre du jour avec la résolution « Garantissons la sécurité de nos concitoyens ». Cette résolution a été déposée le 15 juin dans le délai de 5 jours avant le plénum par le groupe du Centre et jugée recevable par votre bureau. Elle a été mise à disposition sur le hubshare le 16 juin dernier. Pour rappel, l'article 35 alinéa 1 de notre règlement stipule notamment ceci : « la résolution permet au Conseil général d'exprimer son opinion sur un sujet d'actualité ou un objet traité par le Conseil général ». Après présentation et discussion générale, la résolution sera soumise au vote du plénum. Monsieur le conseiller Stéphane Haefliger, veuillez s'il vous plaît, rejoindre la tribune pour nous présenter votre résolution.

Haefliger Stéphane, Conseiller général, Le Centre. Je ne souhaite pas reprendre les points dont vous avez déjà pu prendre connaissance dans le texte de la résolution, mais je souhaite compléter avec quelques points importants, des points un peu plus de dimensions sociales liés aux problématiques soulevées par l'insécurité. Notre jeunesse, des familles, voire des vies font face à des actes terribles, font face au cancer de la drogue et de la violence. La kétamine ou le crack sont tout simplement inarrêtables. Nous voyons clairement de jeunes adultes ou de grands enfants participer aux différents trafics dans le secteur de la gare ou dans d'autres quartiers également au vol ou d'autres actes délictueux. Cela ne fait qu'alimenter l'inquiétude de la population.

Ce n'est évidemment pas au Conseil général de proposer des solutions techniques, de travailler sur des stratégies opérationnelles. En revanche, c'est notre responsabilité de donner un signal de soutien à nos autorités pour combattre ce mal à bras le corps. Alors évidemment, on vient de vous dire « pas de personnel en plus », « il faut baisser les frais de fonctionnement » et là, on va vous dire qu'il faudrait clairement plus de monde, mais où est-ce qu'il faut plus de monde, est-ce que c'est auprès de la police ? Pas seulement, certainement des éducateurs de rue qui pourraient aider ? Des médiateurs ? Très certainement un mixte de tout.

Ce qui est alarmant au sein de notre population, c'est surtout le sentiment d'insécurité. Ce ne sont pas des statistiques ou des perceptions qui font la différence, mais d'une fois que ce sentiment s'imprègne dans la population, c'est dommageable pour tout le monde. Un jour, il y aura un mort à Sion. Nous ferons un communiqué : « nous condamnons fermement cet acte ». On sera outré. On fera une minute de silence peut-être ici. Mais la vie continuera. Aujourd'hui, ça fait exactement un mois qu'un jeune homme est décédé à Monthey. Faisons en sorte que ça ne se produise pas à Sion.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, j'ouvre la discussion générale.

Cochrane Benjamin, Conseiller général, UDC. Nous avons pris connaissance de la résolution déposée par le groupe du Centre concernant la sécurité dans notre Ville, en particulier dans le secteur de la gare. Le sujet est sérieux et nous voulons en aucun cas minimiser les inquiétudes exprimées par une partie de la population. La sécurité est une attente légitime, elle doit être prise au sérieux, notamment dans les lieux de passage comme la gare, Cour de gare ou les abords des infrastructures publiques.

Cela dit, nous ne soutiendrons pas cette résolution. Non pas parce que le sujet ne serait pas important, au contraire, mais parce que le texte mélange plusieurs problématiques et plusieurs niveaux de compétences. La sécurité autour de la gare, les violences graves, le trafic de stupéfiants ou encore les enquêtes pénales ne relèvent pas uniquement de la Ville de Sion ou de la PRVC. Ces dossiers impliquent aussi la police cantonale, les CFF, la police des transports et autorités judiciaires. Pour notre groupe, c'est plutôt au Conseil d'Etat de prendre ces responsabilités. Je peux vous donner un petit

exemple, par exemple, la SAR, Section d'action rapide, qui a été créée en 2023, est prévue justement pour tous ces types d'interventions. Elle compte 5 EPT, alors que 18 ont été votés au Grand Conseil. C'est au Canton de prendre ses responsabilités maintenant. Même en ce qui concerne les centres de shoot, c'est encore du ressort du Conseil d'Etat, en particulier de Monsieur Reynard, Chef du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture. Il serait injuste de laisser entendre que le Conseil municipal pourrait à lui seul régler l'ensemble de ces problèmes. Nous voulons, au contraire, témoigner notre soutien au Conseil municipal et à la Police régionale dans un dossier qui est complexe.

La Ville a évidemment un rôle à jouer : présence sur le terrain, coordination, prévention, éclairage, gestion de l'espace public et lutte contre les incivilités. Mais cette action doit se faire avec les bons partenaires et dans le respect des compétences de chacun. Notre position est claire : oui à une politique de sécurité ferme, coordonnée et réaliste, oui au soutien du Conseil municipal dans ces démarches, mais non à une résolution qui, selon nous, manque de précision et risque de donner une image incomplète des responsabilités. Nous encourageons le Conseil municipal à poursuivre son travail avec le Canton, les CFF et les autorités compétentes afin d'apporter des réponses concrètes dans les secteurs sensibles de notre Ville. Merci.

Mottier Rémy, Conseiller général, PS. Avant d'aller dans le détail, permettez-moi d'émettre une critique transversale de la résolution. Celle-ci nous parle de sentiments, de sentiments de sécurité, d'insécurité, de ressenti, d'effets visibles, de dégénérescence même. Le groupe socialiste aime les sentiments, il apprécie encore plus les faits, les chiffres, les statistiques et les mesures.

On ne peut pas engager la Ville sur la base d'une perception. Moi-même étudiant à l'UNIL, j'utilise la gare toutes les semaines pour mes trajets entre Sion et Renens et je ne partage absolument pas les perceptions relayées par le groupe du Centre. La résolution prend pour exemple un drame qui s'est déroulé à la gare de Monthey. On utilise même les infractions d'ordre sexuel, en l'occurrence les viols, comme argument. C'est inadmissible. Les statistiques de l'OFS démontrent que dans seulement 24% des cas, les auteurs de violences sexuelles étaient inconnus de la victime. Encore aujourd'hui, le lieu le plus dangereux pour une femme, ce lieu où elle est le plus susceptible statistiquement de subir des violences physiques, psychologiques et sexuelles est son domicile familial. Cette résolution contribue une fois de plus à dépeindre une réalité erronée des violences sexuelles et sexistes qui va à l'encontre des politiques publiques ciblées menées ces dernières années.

Concernant maintenant l'argumentaire de la drogue, le Conseil général vient d'accepter un postulat concernant l'étude de la consommation à l'aide de prélèvements dans les eaux usées. Il s'agit là d'une vraie piste pour l'étude de la consommation au sein de la Ville. Cela permet par exemple d'éviter de se baser sur des sentiments, qui suffisent visiblement désormais à engager les deniers publiques. Concernant le trafic de stupéfiants, il aurait été judicieux d'interpeller la PRVC, de lui demander d'émettre un rapport, d'étudier la question, de mesurer l'impact de son déménagement à la gare sur les comportements des usagers.

Pour clore ma prise de parole, je vais me permettre d'être un peu sarcastique ou cynique, mais quel dommage que toutes les gares de Suisse aient été construites autour des gens louches. Il est en effet propre à tout lieu urbain où transitent beaucoup de personnes d'être plus propices à des scènes de violence, tout comme il est moins propice de voir un brigandage commis dans son jardin privé.

Pour conclure, je dirais simplement que la résolution enjoint la PRVC à faire son travail, la lutte contre l'insécurité étant une tâche propre à la police, inutile de faire une résolution pour demander à la police de faire le gendarme. Le groupe socialiste vous recommande de refuser cette résolution.

Pitteloud Rey Nathalie, Conseillère générale, Les Verts. Quand on lit cette résolution, on peut imaginer que le quartier de la gare de la Ville de Sion est digne d'une scène ouverte de la drogue à l'image du Letten à Zurich, il y a 30 ans. Cet alarmisme nous laisse sceptiques compte tenu de l'absence de chiffres et de faits objectivement établis. Le seul élément concret émis dans cette résolution est un assassinat en gare de Monthey. Ce fait ne devrait pas être érigé en preuve d'une insécurité généralisée.

Comment peut-on accumuler autant d'arguments pour chercher à nous faire croire que les quartiers de la gare et de Cour de Gare seraient devenus infréquentables ? Si l'on croit ces mots, nous devrions ériger un tunnel hypersécurisé pour prendre notre train ou se rendre à la salle de concert, mais restons sérieux. Certains d'entre nous ne sont pas contre le fait de demander un état des lieux chiffrés et une analyse objective de la situation actuelle, car nous pensons que les problèmes de drogue, s'ils s'aggravaient, ne se régleraient pas par une simple action policière, mais demanderaient une réflexion et une coordination à plusieurs niveaux, dont celui de la prévention. En attendant d'y voir plus clair, nous

tenons à préserver notre confiance envers notre police qui connaît assurément bien les lieux et les actions qui pourraient être répréhensibles.

En conclusion, nous ne cèderons pas à cette panique morale sans fondement, c'est pourquoi nous ne répondrons pas positivement à cette résolution.

Chevrier Raphaël, Conseiller général, PLR. Face à une résolution intitulée « Garantissons la sécurité de nos concitoyens », personne dans cette salle ne peut décidément répondre vraiment non. La sécurité est l'un des socles de notre liberté et de notre qualité de vie à Sion. C'est pourquoi le groupe PLR s'associera au vote de cette résolution. Cependant, si nous en acceptons le fond, nous devons en questionner la forme.

La sécurité d'une ville ne se gère pas uniquement sur la base de ressentis ou de constats alarmistes, mais avec des faits, des chiffres et une stratégie claire. Le groupe PLR tient à réaffirmer ici sa totale et entière confiance en notre police qui fait un travail remarquable au quotidien et se trouve en première ligne face à des défis sociétaux de plus en plus complexes. Plutôt que de décréter que les effets de la présence policière sont invisibles, notre groupe est d'avis qu'il nous faut accentuer le besoin d'informations factuelles et supplémentaires. Nous voulons et devons comprendre pour mieux agir.

C'est pourquoi le groupe PLR accepte cette résolution, mais en fait une demande essentielle. Nous demandons formellement qu'une présentation complète de la PRVC soit faite devant notre Conseil général. Nous souhaitons obtenir un état des lieux précis de la situation, un bilan de son implantation dans le secteur de la gare, ainsi qu'une présentation détaillée de sa collaboration avec la Police cantonale. C'est par le prisme d'une information transparente et institutionnelle que nous pourrons ensemble juger la mesure à prendre. Pour le groupe PLR, la sécurité est une priorité trop sérieuse pour en faire un débat d'intention. Donnons la parole aux chiffres et à nos forces de l'ordre. Je vous remercie de votre attention.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Je n'ai plus de demande de parole. Monsieur le conseiller Haefliger, vous avez la parole pour apporter une réponse ou un complément.

Haefliger Stéphane, Conseiller général, Le Centre. Merci beaucoup, Monsieur le Président, merci beaucoup aussi pour vos prises de parole qui étaient très intéressantes. Je reprends un peu point par point parce qu'il y a eu pas mal de choses. Il ne me semble pas avoir écrit que j'étais contre la police ou qu'on remettait en doute leurs compétences, mais plutôt qu'on devait les accompagner dans le travail qu'il y avait à faire avec les différentes problématiques qui en sortaient. Alors oui, il y a beaucoup de points, mais en même temps, ce sont des points qui sont réalistes et qui sont actuels. Je pense que tout le monde a eu un retour ou discuté avec quelqu'un des différents points. Pour la forme, je peux bien l'entendre, mais le fond est là.

Au niveau de l'analyse objective de la réflexion de Madame Pitteloud Rey, effectivement, cela permettra de démontrer aussi la confiance qu'on a à la police parce que tout le monde ne déteste pas la police et c'est important de le rappeler. On a besoin d'eux pour travailler sur ces points ressortis.

Au niveau de la prise de parole du groupe socialiste, alors si je prends Monthey comme exemple, c'est justement parce qu'ils sont en train d'arriver gentiment. Les statistiques ne sont pas à jour parce que la plupart des personnes qui sont agressées ne portent pas plainte, donc sans plainte pas de statistique, mais ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas de problème à ce niveau-là. Il y a eu des coups de couteau au mois d'avril, il y a eu un policier blessé au mois de mai, tout n'est pas annoncé. Il y a des vols quasiment quotidiennement, des menaces, des viols dans les toilettes publiques. Je ne sais pas si vous vous renseignez ou si vous discutez avec les commerçants du coin ou autres, mais ça arrive. Des jeunes filles qui se scarifient sur le quai de la gare, ça arrive aussi. Peut-être qu'on ne fréquente pas la même gare ou pas aux mêmes horaires, mais ça arrive. Dans tous les cas, je pense clairement qu'il faut anticiper cette problématique parce qu'on ne soigne pas une fracture ouverte avec de l'arnica.

Au niveau du groupe UDC, je suis un peu étonné de la prise de position parce que le 3 avril, la section de Sion a sorti un communiqué sur l'insécurité qui explose et les autorités continuent de détourner le regard et une des dernières phrases, c'est « l'UDC Sion saisira les autorités politiques lors des prochains plénums du Conseil général ». Je prends acte que la gestion du territoire communal est faite correctement par la PRVC et c'est clair, la PRVC fait un excellent travail. A aucun moment, je ne soutiens pas le Conseil municipal, c'est plutôt dans cet intérêt-là de soutenir le Conseil municipal avec les problématiques nécessaires à la gestion de la gare parce que oui il y a la police ferroviaire, il y a la police cantonale, il y a la PRVC. C'est assez problématique pour mettre tout le monde autour de la table, mais je pense qu'avec le soutien du législatif sédunois, ce sera peut-être plus facile à ouvrir certaines portes. Voilà merci.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, nous allons procéder au vote de cette résolution.

Les conseillères et conseillers qui acceptent la résolution « Garantissons la sécurité de nos concitoyens » appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

La résolution est acceptée par 32 oui, 18 non et 3 abstentions.

VIII. Information de la Municipalité

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Nous voilà arrivé au point 8 de l'ordre du jour avec les informations de la Municipalité. Monsieur le président de la Municipalité, la parole est à vous.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Très volontiers, tout d'abord vous dire merci pour votre travail et votre engagement dans le cadre de ces comptes. Merci pour les nombreuses heures passées à l'étudier, aussi pour la qualité du dialogue que nous avons pu avoir. Je m'associe aux remerciements que vous avez prodigués à l'attention de notre chef des finances, aux différents services. Je crois que ce qui est assez remarquable dans ces comptes 2025, au-delà de l'équilibre financier ou des éléments que vous avez relevé dans votre rapport, c'est la capacité que les services de la ville ont d'investir à peu près CHF 50 millions. Je ne connais pas beaucoup de collectivités aujourd'hui qui sont capables d'investir même plus que le budget, pas pour investir ou forcément dépenser mais pour pouvoir améliorer les infrastructures à disposition de la collectivité publique. J'aimerais aussi associer vos remerciements à tous les services qui travaillent dans cet état d'esprit. Concernant la résolution, vous dire que le 7 septembre, je donne déjà la date, en principe il y aura une présentation, il y a un plénum d'information, on en avait discuté avec Monsieur le Président du Conseil général. On aura une présentation de la PRVC, en ce qui concerne les informations et les différentes activités qui seront faites. Vous pourrez objectivement et factuellement pouvoir aussi bien comprendre quelle est l'action de notre police régionale des villes du centre.

Je vais prendre dans le désordre, mais comme ça ça vous maintient un petit peu en attention. Vous dire que l'éclairage de Valère, vous avez vu ce nouvel éclairage. Je pense que quand on regarde aujourd'hui les retours, il est unanimement apprécié. Il a cette grande qualité de montrer la qualité du bourg fortifié, on avait un éclairage qu'on voit encore sur Tourbillon qui est un éclairage qui écrase. Là, on arrive à pouvoir distinguer en dentelle la qualité architecturale du site de Valère. Vous dire que Tourbillon va subir la même mue et on pourra en mai 2027 inaugurer l'intégralité de cet éclairage patrimonial. Ce sont quand même nos symboles identitaires sédunois.

Le parc canin, c'est aussi un grand succès. On change un petit peu de public cible, mais c'est vrai que c'est peut-être les deux sujets sur lesquels j'ai peu lu de commentaires désobligeants, que ce soit sur les réseaux sociaux ou sur autre chose.

Vous dire que suite au départ regretté et combattu de la Poste du Nord dans les locaux de ce bâtiment qui appartient à la Ville, il y avait juste ces locaux qui n'étaient pas encore propriété de la Ville. La Ville s'intéresse à l'acquisition de ces locaux pour qu'on puisse avoir l'entièreté du bâtiment à notre disposition et pouvoir affecter ça à des tâches publiques.

Je vous invite aussi à aller visiter Immortel, cette magnifique mise en scène dans l'église des Jésuites de nos fameuses stèles de Sion, qui ont voyagé à Londres, à Zurich, avant enfin de trouver un écrin pour leur exposition. Dans le cadre des Jésuites et de cette place des théâtres, vous dire qu'on a pu signer aussi cet échange entre le Collège des Jésuites qui appartient à la Ville et le Théâtre de Valère qui appartient à l'Etat. On a effectivement pu faire un échange aujourd'hui. C'est le Canton qui est maintenant propriétaire du Collège des Jésuites et la Ville de Sion est propriétaire du Théâtre de Valère. Ça a été fait dans la vision de développement de ce pôle muséal entre nos deux collectivités.

Dans les aménagements qui ont été réalisés, nous allons, dans le courant de l'été, faire un petit point de communication sur les projets d'agglomération de troisième génération qui est la Place des Cèdres. On va terminer cet aménagement de la Place du Midi et de l'Avenue du Midi avec la Place des Cèdres. On viendra vous présenter ces différents éléments.

La fermeture du tunnel de Platta, vous l'avez vu depuis le 29 juin jusqu'au 14 août, pour pouvoir réaliser ce fameux turbo giratoire aussi au sommet du tunnel de Platta.

Vous avez pu le lire aussi dans les différentes communications, cette belle collaboration qui a été initiée entre la HES-SO Valais et le Créalp pour mieux répondre aux défis climatiques alpins. Ça concerne l'eau ou les dangers naturels.

Vous l'avez évoqué, les infrastructures que nous devons mettre à disposition pour accéder au collège Ella Maillart prennent du temps. Je vous rappelle que ce n'est pas la Ville qui est l'opérateur et le constructeur de ce collège, c'est le Canton. Nous avons, dès le départ, poussé pour qu'on puisse réaliser un concours et ses infrastructures. On aura, dans l'intervalle de la réalisation de ce concours, une passerelle sur le Rhône, ce passage sous-voie sous l'Avenue de la Dixence. Puis après, une deuxième passerelle sous le Canal de Vissigen, il y aura la création d'un passage piéton à feu où les étudiants auront la priorité sur le trafic de ce pont Sainte-Marguerite.

Nous avons aussi eu la chance de pouvoir accueillir une délégation d'Argentine qui est venue fêter ses 20 ans du jumelage avec Colón. Vous le savez, on n'a pas de jumelage comme d'autres villes avec différentes citées en Europe. En revanche, il y a un lien très particulier avec nos cousins d'Amérique qui, il y a 170 ans, ont quitté Sion, ont quitté le Valais, ont quitté nos contrées pour des raisons économiques et puis sont allées s'installer à Colón. On a d'ailleurs reposé une petite plaque commémorative sur le lavoir qui se trouve sur la Place du Scex puisqu'on a construit un lavoir à l'identique sur la place centrale de Colón en Argentine.

On va vous adresser aussi un message pour l'adhésion de la Ville de Sion à l'association des CO de Sion région. Aujourd'hui, c'est une convention qui réglait les détails de collaboration entre les communes, que ce soit Arbaz, Grimisuat, Saint-Léonard, Mont Noble et Sion. Au vu des investissements qui sont à réaliser pour un nouveau CO, on a structuré cela dans une association. Comme on transfère formellement une charge et on adhère à une association, vous allez pouvoir recevoir le message que la Municipalité vous a préparé.

On va pouvoir aussi marquer d'une petite pierre blanche dans le cadre d'une journée nationale sur la mobilité piétonne, la pose du millième banc en Ville de Sion. Aujourd'hui, on a 1'000 bancs qui sont là pour pouvoir répondre aux attentes des citoyennes et des citoyens. Ça va de pair avec la végétalisation de notre ville, vous l'avez vu, vous l'avez lu, le parc des anciens abattoirs, le cimetière ont été récompensés dans le cadre des aménagements urbains, sans parler de la Place du Midi que vous fréquentez et qui, aujourd'hui, a tout à fait une identité particulière et qui permet de vivre un mondial dans des conditions tout à fait favorables.

Le jardin de la préfecture qui est ouvert aussi depuis le 17 juin jusqu'au 31 octobre de 11h30 à 14h30. C'est un jardin du silence, donc on ne va pas faire de grillade et chanter. Mais on peut profiter d'un petit moment paisible au cœur de cette ville puisqu'il faut franchir ce petit garage pour arriver dans un Eden assez exceptionnel.

Très bonne nouvelle qu'on vous a partagé aujourd'hui ou hier, c'est le retour de l'examen de notre programme d'agglomération de 5e génération qui a été reçu, CHF 137 millions d'investissements. 35% de cofinancement, ça représente CHF 48 millions qui vont venir de Berne pour nos mesures. Pour Sion, il y a essentiellement le pont sur la Drague, ce fameux 4e pont sur le Rhône qui va être soutenu. Les traversées T9, soit Pont-de-la-Morge-Sion, soit Uvrier-Saint-Léonard et puis le passage sous-voie qui va relier le nord et le sud des voies ferrées de la ville.

Vous avez annoncé aussi la mise en place d'une tarification pour les P+R des Potences et des Échutes. Cette tarification va entrer en fonction le 1er août 2026. Ce n'est pas pour mettre en péril le P+R, c'est au contraire pour pouvoir garantir des places en P+R puisqu'au début septembre, on aura un nouveau collège. Dans une année, on aura une nouvelle HES. La Ville veut vraiment que ces parkings P+R servent à ses fonctions et non pas simplement à venir faire parquer des utilisateurs qui viendraient du pôle santé ou du collège. On va tarifier, c'est l'ordre de 30 francs par mois, 300 francs par année pour le P+R, mais vous aurez en même temps 200 francs de notes de crédit pour l'utilisation des transports publics. Ce sont des mesures qui sont tout à fait sympathiques. Il y a une heure et demie de gratuité pour permettre d'aller au parc canin. Il y a des possibilités de stationner quelques jours pour les gens qui font du covoiturage. On doit répondre avec des infrastructures, malgré tout qui sont assez limitées, à plusieurs demandes citoyennes. Là je pense qu'on a pu trouver une solution qui est adaptée.

Et puis peut-être encore un élément, c'est le bilan des grands événements 2025. Vous savez que pour conduire ces grands événements, que ce soit l'Euro féminin, les championnats du monde de VTT, nous avions constitué des associations qui nous permettaient d'aller chercher du cofinancement, pouvoir organiser ça avec des partenaires métiers. Aujourd'hui, le bilan est très positif. On en a déjà parlé plusieurs fois, mais même le bilan financier est positif puisque dans le cadre de l'association qui a

coorganisé l'Euro féminin, il y a un petit reliquat de CHF 2'000 qui a pu être versé à l'association valaisanne de foot pour le football féminin. Après les championnats du monde de VTT, il restait aussi CHF 2'000 que se sont partagé les clubs de BMX et de vélos de la Ville de Sion. Cela montre la pertinence pour l'attractivité de la Ville de constituer, de se mettre sur les rangs pour des événements d'une certaine importance et puis aussi pour permettre à l'économie locale de travailler avec de nouveaux publics qui viennent en ville de Sion.

Voilà, je crois que j'ai dit l'essentiel avant l'été mais bien sûr que je reste à disposition tout à l'heure pour les questions. Merci de votre attention.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci Monsieur le Président pour ce point de situation toujours très intéressant.

IX. Divers (questions écrites et orales)

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Nous passons au dernier point de la soirée avec les divers et débutons immédiatement avec les questions écrites. Nous avons reçu 7 questions écrites dans les délais qui seront affichées sur l'écran principal. Comme d'habitude, les réponses détaillées seront jointes intégralement au procès-verbal du présent plénum.

Question 1 : « Quel avenir pour H55 à Sion ? » par Ariane Mudry des Verts

La société H55, considérée comme le fleuron de l'innovation en Valais a bénéficié et bénéficie d'un grand soutien de la commune de Sion.

Aujourd'hui, la société annonce des changements organisationnels susceptibles d'entraîner la disparition de 80 emplois sur les 110 qu'elle compte à Sion.

Présentée durant des années comme un modèle au niveau du développement des technologies durables, elle compte mettre l'accent sur le secteur militaire, plus lucratif.

Zuchuat Raphaël, Conseiller municipal, Le Centre.

En préambule, il convient de mentionner que la Ville de Sion ne soutient pas H55 que ce soit financièrement ou en prestations. Seul le Canton du Valais a une relation contractuelle avec H55. Voici donc les éléments que nous pouvons vous communiquer après coordination avec le département de l'économie et formation de l'Etat.

› Quels éléments contractuels relient jusqu'à ce jour cette entreprise à la commune de Sion ? Autrement dit : quelles conditions a-t-elle dû remplir et/ou remplit-elle pour toucher l'aide de la ville ainsi que celle de l'Etat du Valais ?

Nous ne pouvons pas nous exprimer sur les aides accordées par l'Etat du Valais. Comme indiqué en préambule, la Ville de Sion ne verse pas d'aide à H55.

› Bénéficie-t-elle ou a-t-elle bénéficié d'une exonération fiscale, à quelles conditions ?

La société a bénéficié d'une exonération fiscale partielle cantonale et communale aux conditions fixées à l'article 238 de la loi fiscale cantonale. https://lex.vs.ch/app/fr/texts_of_law/642.1

› Quel plan social cette entreprise compte-t-elle mettre en œuvre en vue d'atténuer les effets dûs aux pertes de poste ?

Selon le canton, cette question concerne la société et doit lui être adressée directement.

› H55 semble se tourner vers le Canada, avec la possibilité de quitter Sion. En cas de départ, quelles sont les garanties financières de la Ville ?

Selon le canton, la société n'a pas manifesté son intention de quitter Sion et comme indiqué en préambule, la Ville de Sion ne verse pas d'aide à H55.

› Le développement potentiel d'H55 se dirigeant vers le domaine de l'armement, la commune va-t-elle continuer à soutenir cette entreprise et renouveler le contrat de location de la place qu'elle occupe sur le territoire de l'aéroport ?

Sa nouvelle orientation vers le secteur de l'armement est-elle compatible avec la stratégie économique et les valeurs du Canton du Valais ?

Le canton indique que la prochaine étape de la stratégie de H55 vise à élargir l'application de sa technologie certifiée et de son expertise en intégration aéronautique à un éventail plus large

de plateformes, au-delà des seuls avions de petite taille. Cette évolution concerne notamment les aéronefs hybrides-électriques, les UAV (systèmes aériens sans pilote) ainsi que certaines plateformes de défense.

H55 ne se positionne toutefois pas dans le domaine de l'armement. Ses technologies ne sont pas destinées au développement de drones d'attaque, mais à des applications de défense non offensives, telles que le transport, la surveillance ou l'observation.

En ce sens, cette entreprise continuera d'accélérer l'innovation valaisanne et reste par ailleurs un ambassadeur du Parc de l'innovation du Campus Energypolis basé à Sion.

Il n'y a pas de contrat de location entre la ville de Sion et H55 sur le périmètre de l'aéroport. Les installations utilisées par H55 se situent dans le périmètre militaire. Le contrat de location a été signé entre le Canton et armasuisse puis entre le Canton et H55.

› La Municipalité a-t-elle évalué les conséquences de la réorganisation de H55 sur l'avenir des activités économiques et industrielles liées à l'aéroport de Sion

Selon le canton, les activités économiques ne se résument pas aux seules activités de H55. À l'heure où nous écrivons ces lignes, la consultation du personnel court toujours et selon nos informations, H55 restera sur l'aéroport de Sion. Le changement de stratégie de H55 ne devrait donc avoir aucun impact sur l'aéroport de Sion.

Question 2 : « Ligne de bus 12.412 » par Pierre Schertenleib du PS

Nous avons pu prendre connaissance sur tp-info.ch du projet de nouvel horaire de la ligne 12.412 Sion-St Léonard-Sierre gérée par car postal. Nous constatons avec regret qu'aucun progrès par rapport à l'horaire actuel n'est proposé alors que le Conseil Général de Sion a voté pour 2026 une enveloppe supplémentaire au budget de 140'000.-CHF pour améliorer la desserte vers Uvrier de cette ligne. Le nombre de courses pour 2027 reste le même et persistent des "trous " qui vont inciter les gens à prendre la voiture plutôt que le bus. Par exemple, de Sion à Uvrier, entre les courses 68008 et 68010 près d'une heure et 45 minutes, entre 68010 et 68012 deux heures et 22 minutes, entre 68014 et 68016 deux heures et 10 minutes puis entre 68016 et 68018 une heure et 32 minutes. Ce projet d'horaire est donc extrêmement décevant et nous nous demandons quand et quelles améliorations vont être apportées à cette ligne de bus plus que nécessaire avec la création d'un nouveau quartier d'habitations à l'entrée du village d'Uvrier. Pour l'heure nous ne pouvons que constater l'absence d'effets de l'ajout au budget pour l'amélioration de la desserte vers Uvrier.

Sans même rêver à la cadence aux 20 minutes de la ligne BS14 Sion-Bramois de 5h30 à 23h passées, la solution serait-elle de réintégrer la ligne Sion-Uvrier dans celle des bus sédunois pour une vraie politique globale de transports publics de la Ville ?

Bitschnau Christian, Vice-Président de la Ville de Sion, Le Centre

Le conseil municipal, dans sa séance du 11.6.26, a validé l'ajout de 6 paires de courses supplémentaires entre Uvrier et Sion, ainsi qu'une modification de la desserte interne d'Uvrier avec l'ajout d'un arrêt supplémentaire « Uvrier, Grands-Prés » qui permettra une nouvelle desserte, plus en profondeur dans la zone villa. Le village d'Uvrier sera donc desservi par 18 paires de courses, 9 dans le cadre de la ligne TRV 12.412 Sion-Sierre et 9 courses de renforts financées à hauteur de CHF 254'000 par la Ville de Sion. Des courses sont ajoutées au départ d'Uvrier à 07h46, 09h20, 13h40, 16h05, 17h05 et 18h25 et au départ de Sion à 07h20, 08h20, 13h20, 15h45, 16h36 et 18h05. Trois des paires de courses supplémentaires permettent de densifier l'offre autour des heures de pointe afin de répondre à la demande la majorité de la clientèle. Les trois autres paires de courses comblent certains déficits observés aux heures creuses. Ces nouvelles courses assurent aussi la complémentarité avec les courses TRV, financées par la Confédération et le Canton.

Question 3 : « Service de l'intégration » par Nathalie Pitteloud Rey des Verts

Nous avons eu vent de certains problèmes concernant des personnes en souffrances professionnelles au sein du dicastère de la cohésion sociale, plus précisément dans le service de l'intégration.

La Ville pourrait-elle nous donner quelques informations concernant les difficultés que rencontre ce service ainsi que les éventuelles solutions mises en œuvre pour améliorer la situation ?

Sierro Fardel Christelle, Conseillère municipale, PLR

Le service de la cohésion sociale compte aujourd'hui plus de 30 collaboratrices et collaborateurs dédiés à la curatelle, à l'intégration, à la politique des aînés et aux prestations sociales. A cela s'ajoutent les pôles de la petite enfance, des soins à domicile, de l'aide sociale et des EMS qui sont organisés en délégation, avec des collaboratrices et collaborateurs engagés directement dans les structures juridiques concernées. Ce service remplit des missions exigeantes et dans un cadre en constante évolution.

Des tensions sont effectivement apparues entre différents collaborateurs du service. Le bien-être et la santé au travail étant une des priorités de la Ville de Sion, nous avons eu à cœur de chercher des solutions. Nous avons pour cela sollicité l'appui des Ressources humaines ainsi que d'un prestataire externe qui a pu accompagner le service. L'organisation et les modalités de travail ont été revues, en concertation avec les différentes parties, afin d'améliorer la situation et d'offrir un cadre de travail adéquat tout en tenant compte de l'évolution du dicastère et des enjeux importants auxquels il doit faire face. Aujourd'hui, cet accompagnement est terminé. La situation a pu être apaisée et le dialogue a repris, avec la volonté commune de travailler ensemble. Ajoutons qu'en tout temps, les prestations ont été garanties.

Question 4 : « SMSPP : temps d'attente et évolutions futures » par Sophie Delaloye du PS

Composé de logopédistes, de thérapeutes en psychomotricité, de psychologues et d'infirmiers ou d'infirmières scolaires, le Service médical scolaire et psychopédagogique (SMSPP) intervient dans les classes primaires de la commune de Sion pour prendre en charge les élèves en difficulté. Les Centres de thérapies de l'enfant et de l'adolescent (CDTEA) interviennent de la même manière pour les autres communes valaisannes et complètent également le dispositif dans la commune de Sion pour le préscolaire et dès l'entrée des élèves au CO. Or ces derniers font face à de temps d'attente inquiétants, pouvant aller jusqu'à 17 mois.

Dans ce contexte, nous aimerions savoir :

› Quels sont les temps d'attente pour une prise en charge au SMSPP ? Est-ce que l'indépendance de la Ville de Sion dans ce domaine est un avantage ou un désavantage de ce point de vue ?

› Des augmentations en personnel pour les SMSPP sont-elles prévues / nécessaires à court terme ?

› Quelles relations entretient le SMSPP avec les CDTEA et quelles sont les évolutions futures envisagées à moyen terme ?

Volpi Fournier Marylène, Conseillère municipale, Les Verts.

Le SMSPP joue un rôle central dans l'accompagnement des élèves en difficulté au sein des écoles primaires sédunoises, en mobilisant des compétences en logopédie, psychomotricité et psychologie. À ce titre, il constitue un pilier du dispositif de soutien à l'enfance et à la réussite scolaire. Toutefois, comme dans de nombreux cantons romands, ce service est aujourd'hui confronté à une pression croissante qui se traduit par des délais d'attente importants. Au 22 juin 2026, 120 demandes étaient en attente en logopédie, 71 en psychomotricité et 28 en psychologie, avec des délais pouvant atteindre jusqu'à 16 à 17 mois dans certains cas.

Ces délais s'expliquent par plusieurs facteurs concomitants. D'une part, l'augmentation du nombre de situations, souvent plus complexes, nécessitant des prises en charge pluridisciplinaires et de longue durée. D'autre part, l'évolution du contexte social et éducatif, marqué notamment par une hausse des troubles neurodéveloppementaux, des situations familiales fragilisées, ou encore des besoins accrus liés à la diversité des publics. À cela s'ajoutent des contraintes structurelles, telles que la saturation des autres services spécialisés, le transfert de certaines prises en charge vers le secteur public, ainsi que des spécificités cantonales.

Malgré ces tensions, le SMSPP fait le choix assumé de privilégier la qualité des interventions plutôt qu'une réduction des durées de traitement dans le but de résorber les listes d'attente. Les prises en charge, une fois engagées, sont intensives, régulières et intégrées dans un travail de réseau associant familles, école et partenaires. Ce positionnement est globalement reconnu et apprécié par les parents et les enseignants.

Le traitement des demandes s'effectue selon leur ordre d'arrivée, tout en intégrant une priorisation des situations urgentes ou susceptibles de se péjorer. Par ailleurs, plusieurs mesures ont été mises en place afin de soutenir les enfants et leurs familles durant le temps d'attente, telles que des permanences dans

les écoles, des entretiens pluridisciplinaires ou encore des premiers contacts permettant de proposer des outils et des orientations.

Dans une logique d'amélioration continue, le SMSPP développe également des approches préventives et systémiques, en collaboration avec les milieux académiques et scolaires. L'introduction progressive de modèles de réponse à l'intervention (à plusieurs niveaux) ainsi que des projets comme la lecture interactive enrichie visent à intervenir plus précocement et à réduire, à terme, le recours aux prises en charge spécialisées.

En termes de ressources, bien que la Ville de Sion dispose d'un taux d'encadrement supérieur à celui d'autres structures comparables, les moyens actuels demeurent insuffisants au regard des besoins croissants. Aucune augmentation immédiate des effectifs n'est toutefois prévue. Le service poursuit donc ses efforts d'optimisation interne, tout en soulignant les limites de cet exercice face à l'ampleur de la demande.

Enfin, les collaborations avec les Centres de développement et de thérapie de l'enfant et de l'adolescent (CDTEA) sont jugées très positives et appelées à se renforcer. Des réflexions sont en cours afin d'améliorer la continuité des prises en charge, notamment en envisageant une extension du périmètre d'intervention du SMSPP.

Au regard de ces éléments, le service culture et formation relève que les enjeux liés au SMSPP s'inscrivent dans une problématique globale touchant l'ensemble des dispositifs de soutien à l'enfance. Il souligne l'importance de poursuivre les efforts en matière de prévention, de coordination et d'allocation de ressources, afin de garantir une prise en charge adaptée, équitable et durable des enfants en difficulté.

Question 5 : « Mobilité cyclable à Sion » par Annie Thiessoz Reynard des Verts

Le journal de Canal 9 du 13 mai, relatait la visite à Sion, d'un expert de la mobilité cyclable, M. Stein Van Oosteren. Des responsables de la mobilité de la Ville et du canton ont parcouru la ville de Sion à vélo. Il en ressortait qu'elle n'était pas vraiment bien adaptée à la sécurité des cyclistes, notamment les enfants. Quels points positifs et négatifs ont été mis en évidence ? Quelles mesures vont être mises en place pour y remédier ? Pouvez-vous nous transmettre l'ordre de priorité des mesures, ainsi qu'un agenda ?

Bitschnau Christian, Vice-Président de la Ville de Sion, Le Centre.

Des représentants du service de l'urbanisme et de la mobilité de la Ville de Sion ainsi que du service de la mobilité de l'Etat du Valais ont effectivement participé à cette « balade diagnostic » d'une heure en ville de Sion. L'objectif de celle-ci n'était pas de faire un état des lieux complet de la mobilité cyclable à Sion, mais plutôt de porter un regard critique sur certaines infrastructures qui ne sont effectivement pas adaptées à la mobilité douce.

Conformément à la loi sur les voies cyclables, entrée en vigueur en 2023, l'Etat du Valais a développé, en collaboration avec les communes, des plans sectoriels de mobilité douce cyclable quotidienne (PSMDCQuot). Une consultation de l'association ProVélo a également été réalisée dans le cadre de l'élaboration des plans sectoriels. Cette planification doit être homologuée par le Conseil d'Etat Valaisan en 2027 (délai fixé dans la LVC). Ensuite, les autorités cantonales et communales auront jusqu'en 2042 pour réaliser les infrastructures cyclables prévues dans les PSMDCQuot. L'étude et la réalisation d'aménagements cyclables n'attend évidemment pas l'homologation des plans sectoriels, avec par exemple la liaison cyclable Uvrier-Sion sur la rive droite du Rhône dont les travaux débuteront à la fin de l'été 2026. Les PSMDCQuot permettront cependant de faciliter le financement cantonal des infrastructures cyclables principales, y compris sur domaine public communal. Les deux carrefours analysés lors de la visite de terrain se situent sur des routes cantonales (av. de la Gare et av. de France). Le premier sera traité dans le cadre du réaménagement de l'av. de la Gare, dont les études sont en cours, et le second figure dans le PSMDCQuot. La visite s'est terminée sur la Place du Midi que l'expert a reconnu comme étant un aménagement permettant une très bonne cohabitation entre la mobilité douce et le trafic individuel motorisé.

Question 6 : « Route Savièse-Sion-Montorge » par Jean-Pierre Bodrito du PS

Je me fais ici le porte-parole d'une citoyenne qui m'a interpelé, et qui fréquente la route qui relie Savièse à Sion. Elle me signale donc : « *Je passe régulièrement depuis la fin des travaux sur ce tronçon (Route cantonale Savièse - Montorge - Gravelone). Et j'ai trouvé la nouvelle voie de circulation dangereuse. En*

venant depuis Savièse pour descendre par Gravelone, le cédez le passage que l'on voit sur cette photo a été supprimé ; où se trouve la voiture jaune sur la photo la ligne est pointillée et j'ai trouvé vraiment que c'était dangereux. Cette modification ne prend pas à mon sens en compte la visibilité et le temps de freinage qu'on a en venant d'en haut. »



Selon ma compréhension le « cédez-le-passage », sur la route qui vient de La Muraz n'existe plus (voir image qui date d'avant les travaux), d'où les craintes de cette personne.

La question : le marquage est-il terminé au sol, et si non, pourquoi la suppression de ce « cédez-le-passage ».

Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR

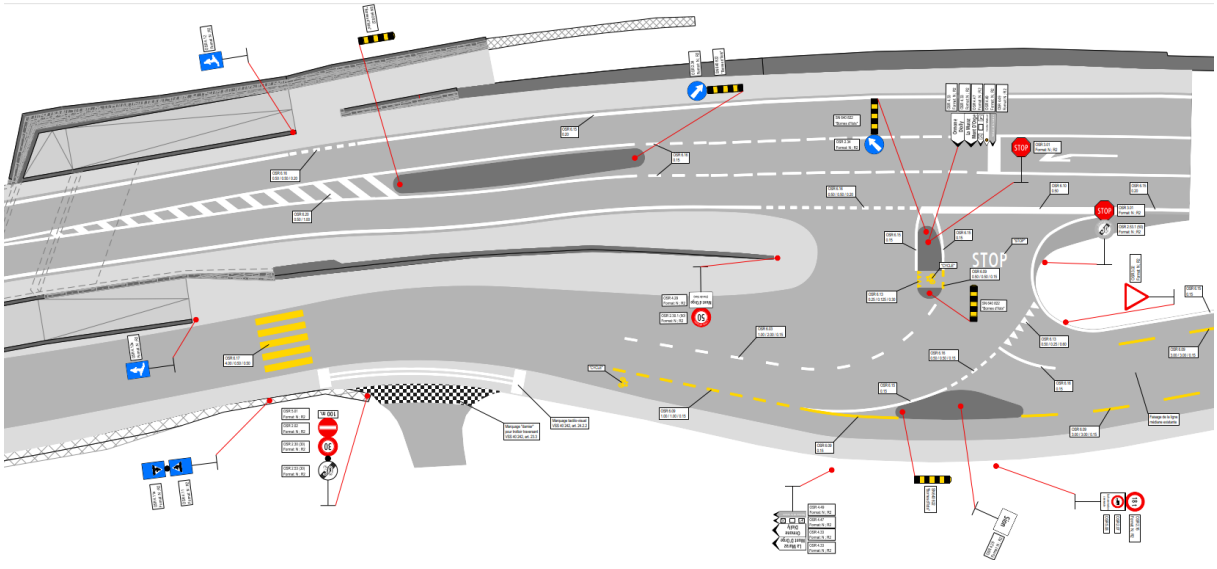
Le carrefour entre la route du Sanetsch et la route du Coteau a été réaménagé dans le cadre des travaux de construction du passage inférieur piéton. Ces derniers ont été portés par le Service de la mobilité (SDM) de l'État du Valais, en collaboration avec les services communaux des travaux publics et de l'environnement et de l'Urbanisme et de la mobilité.

L'aménagement vise tout d'abord à améliorer la sécurité des déplacements à vélo sur un axe cyclable d'importance cantonale inscrit dans le plan sectoriel de mobilité douce cyclable quotidienne, dont l'homologation par le Conseil d'État est prévue en 2027. Deux îlots ont ainsi été réalisés afin de permettre une traversée du carrefour en deux temps dans le sens de la montée et un contournement sécurisé du carrefour dans le sens de la descente.

Le projet permet également de renforcer la priorité accordée aux bus de ligne, qui ne doivent désormais plus céder le passage aux véhicules en provenance de la route du Coteau. Enfin, il a pour objectif de dissuader le trafic de transit provenant du coteau nord d'emprunter le quartier de Gravelone. Dans cette optique, la priorité a été donnée au mouvement en direction de la route du Coteau, laquelle a été conçue et dimensionnée pour accueillir ce trafic.

S'agissant plus précisément de la suppression du cédez-le-passage mentionnée dans la question, celle-ci résulte du nouveau schéma de circulation défini dans le cadre de ce réaménagement. Le plan de marquage et de signalisation a été validé par la Commission cantonale de signalisation routière (CCSR), puis mis en œuvre au début du mois de juin 2026.

Les services de la Ville confirment que le marquage au sol est achevé et que l'aménagement est terminé. La suppression du cédez-le-passage ne résulte donc pas d'un marquage provisoire ou inachevé, mais bien d'un choix d'aménagement validé par les autorités cantonales compétentes, répondant aux objectifs de sécurité, de mobilité et de gestion du trafic exposés ci-dessus.



Question 7 : « Transparence et éthique de la Caisse de pension de la Ville de Sion » par Giuseppe Renda du PS

Je pense que la gestion des fonds de prévoyance – caisse de pension des collaboratrices et collaborateurs de la Ville de Sion se doit d'être irréprochable du point de vue éthique, sinon le risque est grand de voir la réputation de la Ville entachée.

À l'heure où l'actualité internationale met en lumière de graves et systématiques violations du droit humanitaire, une question légitime de transparence se pose. Les citoyennes et citoyens de Sion et les employées et employés municipaux ont le droit de s'assurer que le fruit du travail de ces dernières et derniers ne finance pas par le biais de leur caisse de pension, même indirectement, des dynamiques de colonisation, d'occupation ou des complexes militaro-industriels liés à l'État d'Israël.

Soutenir, par le biais de placements financiers, des entités impliquées dans des pratiques moralement contestables et condamnées par les institutions internationales serait en totale contradiction avec nos valeurs. Le risque de complicité passive, souvent caché derrière des fonds de placement opaques ou des indices globaux, exige une vigilance de chaque instant. L'inaction ou l'ignorance ne sauraient servir de politique de gestion.

Afin de lever toute ambiguïté et de garantir la neutralité éthique de nos institutions, je pose les questions suivantes à la Municipalité :

› Cartographie et transparence : La caisse de pension des employés de notre commune détient-elle, actuellement et à sa connaissance, des actifs directs ou indirects (via des fonds de placement, des ETF ou des mandats de gestion) dans des entreprises israéliennes ou des sociétés internationales opérant dans les territoires occupés ?

› Critères d'exclusion : La charte d'investissement de la caisse de pension de la Ville de Sion intègre-t-elle des critères éthiques (ESG) contraignants, interdisant explicitement le financement d'États ou d'entreprises violant le droit international et les droits humains ?

› Mesures de vigilance : Dans l'hypothèse où de tels investissements seraient identifiés, quelles mesures la Municipalité entend-elle prendre auprès des délégués de la caisse pour exiger un désinvestissement rapide, afin de garantir qu'aucun franc de nos retraites ne soit associé à ces pratiques ?

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette intervention et reste dans l'attente de vos éléments de réponse.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion

Je vous remercie de votre question liée à la gestion des avoirs de prévoyance.

1. <u>Gouvernance et cadre légal</u>

En préambule, il convient de rappeler que la caisse de pension est une fondation autonome de droit privé, dont la gestion relève exclusivement de son Conseil de fondation, organe paritaire composé de représentants des employeurs et des assurés.

La caisse agit dans le respect :

- *de la LPP (Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle), qui impose un devoir fiduciaire strict en faveur des assurés,*
- *des dispositions de l'OPP2, notamment en matière de diversification et de gestion des risques,*
- *ainsi que des recommandations de l'ASIP (Association suisse des institutions de prévoyance), qui incluent l'intégration des critères ESG dans le processus de placement.*

Dans ce contexte, il est essentiel de souligner que : les décisions de placement doivent avant tout garantir la sécurité des prestations et un rendement conforme au marché, dans l'intérêt exclusif des assurés.

2. <u>Précision sur l'entité concernée</u>

Il convient également de préciser que la caisse de pension concernée ne porte plus la dénomination liée à la Ville de Sion.

En effet, la caisse a récemment évolué et porte désormais le nom « ORAE, Caisse de pensions », reflétant le fait que la Ville de Sion n'est plus l'employeur principal. ORAE regroupe aujourd'hui 17 employeurs et environ 2300 assurés. On parle d'un cadre beaucoup plus large que la seule Ville de Sion qui n'est de fait plus le premier employeur.

Cette évolution confirme le caractère interinstitutionnel et autonome de la caisse, distinct des seules autorités communales.

3. Nature des placements et exposition

Les placements de la caisse sont réalisés principalement :

- *de manière indirecte, via des fonds de placement, des mandats de gestion et des indices globaux ;*
- *avec une forte diversification internationale, notamment sur les marchés actions et obligataires ;*
- *et avec une part significative d'investissements en Suisse, notamment dans l'immobilier et les titres nationaux.*

Dans ce cadre, la caisse ne procède pas à des investissements directs ciblés sur des États ou des situations géopolitiques spécifiques. Toutefois, en raison de l'utilisation de fonds globaux très diversifiés ; une exposition indirecte à certaines entreprises ou zones géographiques ne peut être totalement exclue. Cette situation est inhérente à toute gestion institutionnelle largement diversifiée et conforme aux standards de la prévoyance professionnelle. Interrogée, Orae Caisse de Pensions estime que le risque de détenir indirectement des titres d'entreprises israëlienne est faible à nul.

4. Recommandations ASIP et pratiques de placement

La caisse applique les principes reconnus en matière d'investissement responsable :

- *Intégration des recommandations de l'ASIP (Association Suisse des Institutions de Prévoyance) dans le processus de placement (ESG -environnement, social, gouvernance) ;*
- *Recours à des gestionnaires d'actifs institutionnels soumis à des politiques de durabilité ;*
- *Participation à des stratégies d'investissement intégrant des filtres d'exclusion usuels (p. ex. armes controversées, armes conventionnelles, Charbon, Tabac, Jeux de hasard, huile de palme, etc.).*

Conformément aux recommandations de l'ASIP, la prise en compte de ces critères fait partie intégrante du devoir fiduciaire des caisses de pension.

Il est toutefois important de rappeler que :

- *La caisse ne poursuit pas d'objectifs de politique étrangère ;*
- *Les décisions d'investissement doivent respecter un équilibre entre éthique, diversification et rendement.*

Conclusion

La Municipalité tient à souligner que :

- *la caisse de pension ORAE agit dans un cadre légal strict et autonome,*
- *elle applique les standards reconnus en matière d'investissement responsable,*
- *et elle poursuit en permanence un équilibre entre éthique, sécurité des prestations et performance à long terme.*

Si les préoccupations exprimées en matière d'éthique sont légitimes, il convient de rappeler que la gestion d'une caisse de pension ne peut être guidée par des considérations politiques ponctuelles, mais doit s'inscrire dans une logique de responsabilité globale et durable envers les assurés. La Municipalité demeure attentive à ces enjeux et continuera à suivre l'évolution des pratiques en matière de durabilité et de transparence, dans le respect des compétences propres aux organes de la caisse.

Question écrite d'un précédent plénum – Plan Canopée

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Je me permets de passer la parole Monsieur le vice-Président qui avait une question en retard à l'attention de Madame Hoffmann Jacquod sur le plan canopée.

Bitschnau Christian, Vice-Président de la Ville de Sion, Le Centre. Concernant le plan canopée, il y avait eu un postulat interpartis déposé en octobre 2021. Une réponse partielle avait été donnée le 4 avril 2023. Cette réponse devait être complétée par un diagnostic qui n'était possible qu'avec la livraison de données transmises par Swiss Topo et qui a été chose faite quelques mois plus tard. Le rapport final a pu être délivré. C'est un rapport très complet, très fouillé qui a été préparé par le service et qui est à la disposition de chacun. Sur « sion.ch » vous tapez simplement « plan canopée » ou « canopée de la

Ville de Sion ». C'est un rapport d'une trentaine de pages que je n'ai pas l'ambition de vous résumer ici en quelques minutes.

Pour le contexte et les enjeux, je pense qu'ils sont relativement connus, si ce n'est des signataires, la plupart des gens dans cet hémicycle. Le constat, c'est qu'effectivement, on a encore du travail pour atteindre les buts qui sont raisonnables. Ce qui est admis comme un but raisonnable, c'est une couverture de 30% au niveau de la canopée sur l'ensemble du territoire. Le rapport est un très bon diagnostic et ensuite, il esquisse pour atteindre des pistes ou des axes à développer. Ils sont au nombre de 6.

Premièrement, c'est protéger et préserver le patrimoine arboré. Pour cela, nous avons mis en route un règlement sur la protection des arbres sur le domaine communal qui a été voté par ce Conseil général.

Deuxième acte, c'est étendre et améliorer qualitativement le patrimoine arboré. Ici on parle de choix des essences, des essences qui sont bien adaptées là où les arbres vont être plantés. C'est aussi les nouvelles techniques de culture des arbres, les fosses de Stockholm, j'en passe.

Troisième axe, c'est inciter et impliquer le domaine privé à la protection et au développement du patrimoine arboré. Il s'agit de l'assistance technique aux privés ou aux professionnels. Je sais que notre section parcs et jardins s'implique beaucoup dans la préservation des arbres et ils sont toujours ouverts à pouvoir répondre aux citoyens ou aux entrepreneurs qui ont des questions dans ce sens.

Le 4e axe, c'est de créer et mettre en place un outil de pilotage et de gestion du plan canopée. Là, on parle de cartographie dynamique et il faudrait pouvoir faire une réévaluation chaque 5 ans puisque forcément, par nature, ça évolue.

L'axe 5, c'est de mettre en place une veille active sur l'arbre et la végétalisation de l'environnement urbain au sens large. Là, on parle plutôt de formation et échanges entre spécialistes.

Et 6e et dernier axe, c'est communiquer et diffuser les actions entreprises par la Ville de Sion. C'est mettre en place des actions de communication régulière sur le développement du plan canopée.

Encore une fois, énormément de réponses, de propositions, de suggestions sont faites dans ce très bon rapport et je vous engage tous à le lire ou tout au moins à le parcourir. J'espère avoir ouvert en partie le sujet. Je vous remercie.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci Monsieur le vice-Président. Nous voilà au bout des questions écrites. J'ouvre la discussion générale pour les questions orales.

Perruchoud Stéphanie, Conseillère générale, Le Centre. Mon intervention s'inscrit dans la continuité de la résolution présentée par mon collègue Stéphane Haefliger, mais dans un angle peut-être plus social. J'ai dans mes connaissances des familles valaisannes et sédunoises, dont les enfants, plus précisément leurs filles, se sont retrouvées prises dans les filets de la gare, si l'on peut le dire ainsi, avec les soucis liés aux dépendances, à la violence et à la marginalisation et ceci dès un très jeune âge.

J'aimerais vous demander, Monsieur le Président, s'il est envisageable que la Municipalité puisse recevoir ces familles, les écouter pour entendre ce qu'elles vivent. Je voulais aussi vous demander si le groupe de travail « Sécurité gare de Sion » créé en 2018 existe toujours. Si oui, est-ce que l'axe social, notamment par des personnes concernées, peut être considéré dans ce travail ? Et enfin, est-ce que le système de parrain et marraine de la gare de Sion est encore en vigueur ? Merci.

Fauchère Cyrille, Conseiller municipal, UDC. *Pour la réception des familles, je m'en remets de nouveau à l'Hôtel de Ville. En revanche, pour les 2 autres questions, oui, le groupe de travail existe toujours. D'ailleurs, il a rendu un rapport qui aurait tendance à contredire ce qu'a voté le plénum ce soir, mais ce sera l'occasion d'en débattre. Les parrains marraines existent toujours et notre personne de contact est Alain Michellod de la Police régionale des villes du centre. La Municipalité poursuit l'effort puisque Monsieur Michellod arrive gentiment à la fin de ses années de service chez nous. Là aussi par l'intermédiaire de la Municipalité, on peut faire le lien avec les parrains marraines. Merci.*

Cochrane Benjamin, Conseiller général, UDC. J'étais récemment interpelé par la députée Françoise Métrailler du Bas-Valais, au sujet d'un bassin sculpté qui a été mis aux enchères à l'occasion de la fête fédérale des jeunes organisée à Sion. Madame Métrailler avait remporté cette enchère et, par la suite, la Ville, je crois vous, Monsieur le Président, avez demandé si elle acceptait de laisser la Ville réenchérir afin de récupérer ce bassin. Elle aurait accepté à la condition que celui-ci soit installé dans un village ou quartier où se trouverait un club de lutte, par exemple. Ma question est la suivante et si vous n'avez pas la réponse tout de suite, ce n'est pas grave. Où se trouve actuellement ce bassin ? Est-ce qu'il est

entreposé ou déjà installé ? Est-ce que la Municipalité prévoit de l'installer prochainement si oui, à quel endroit et dans quel délai ?

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. *L'anecdote est correcte, en revanche, il faut que je mène l'enquête. Je mènerai l'enquête et Monsieur Cochrane, je reviendrai vers vous et pourrai répondre à la députée Françoise Métrailler qui m'a déjà interpellé à peu près chaque fois qu'elle me rencontre, mais je le ferai volontiers.*

Mottier Rémy, Conseiller général, PS. Je voudrais juste interpeller la Municipalité au sujet de l'application VoteInfo qui est une super application créée par la Confédération qui permet de se renseigner sur les sujets de votation en cours, que ce soit au niveau fédéral, cantonal ou communal, qui permet de suivre le résultat des votations en temps réel, de se renseigner à l'avance sur les argumentaires, sur la position de la Confédération. Bref, c'est un condensé un peu équivalent au livret rouge qu'on reçoit tous à la maison. En plus de ça, on a le résultat des votations par commune aussi. On a plein de cartes interactives, c'est très pratique et le Valais fait partie des rares cantons où on ne reçoit pas, en tout cas, on n'a pas accès aux objets de votation communaux qui sont indiqués comme pas encore proposés sur VoteInfo. Ça fait depuis que je suis majeur et que j'ai cette application, donc ça fait longtemps, 4 ans, qu'on est toujours en attente d'avoir les objets communaux. C'est que ce serait quand même, je trouve, assez pratique de pouvoir se renseigner déjà en tant que conseiller général sur les objets de votation soumis dans les autres communes ou en général pour les citoyens parce que c'est souvent des objets qui sont un peu moins mis en lumière par les médias. C'est un peu facile d'être un peu renseigné sur les objets de votations fédérales ou cantonales qui sont disponibles sur cette application, mais pas communales en tout cas en Valais. J'ai eu le grand désespoir sur la dernière journée de votation, j'ai pu me renseigner sur les 262 objets communaux soumis à votation dans le canton de Zurich, mais aucun dans le canton du Valais. Je voudrais savoir si la commune avait connaissance de ce souci et si elle comptait intervenir là-dessus.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. *Je connais bien sûr cette application, VoteInfo, mais je ne sais pas pourquoi aujourd'hui le Valais n'offre pas cette possibilité d'avoir accès aux objets communaux. Je vais me renseigner, interpeller peut-être la Fédération des communes ou l'Union des villes. Ce qu'on va faire aussi du côté de la Ville, c'est peut-être vous communiquer sur l'application aussi les résultats de la commune de Sion de manière un petit peu plus directe aussi pour que l'information puisse venir. Mais on va se renseigner, là, je ne peux pas vous répondre pourquoi aujourd'hui, le Canton du Valais n'offre pas cette possibilité.*

Crettaz Océane, Conseillère générale, UDC. A la suite de la distinction obtenue par le parc des Anciens abattoirs, je souhaite interroger le Conseil municipal sur la stratégie de la commune en matière d'arborisation. Ce projet primé montre qu'une arborisation de qualité est possible et qu'elle apporte une réelle plus-value aux espaces publics. Toutefois, certains lieux du territoire communal semblent encore insuffisamment arborisés. Je pense notamment à plusieurs places de jeux pour enfants qui disposent aujourd'hui de très peu d'ombre, voire quasiment d'aucune. C'est par exemple le cas à Uvrier ou à Bramois. Dès lors, ma question est la suivante. La Municipalité entend-elle favoriser à l'avenir l'arborisation des places de jeux et des cours d'école afin d'obtenir davantage d'ombre et de fraîcheur et de confort aux usagers de ces espaces, en particulier aux enfants et aux familles ?

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. *Je vais peut-être faire le lien avec la réponse tout à l'heure de Monsieur le vice-Président sur le plan canopée. C'est un objectif ambitieux qui implique la plantation de plusieurs milliers d'arbres sur le territoire communal pour avoir ces 30% de couverture de la zone à bâtir en matière végétale. Je crois que la Ville a fait beaucoup de progrès. Si elle est récompensée, c'est qu'on manifeste et on reconnaît cet engagement pour avoir une Ville résiliente, pour avoir une Ville qui lutte contre les îlots de chaleur et je ne pense pas que c'est la température de ces derniers jours qui me contredit.*

Sur les cours d'école, c'est une vraie préoccupation, ça fait partie de notre engagement de législature. Il y a une commission ad hoc aujourd'hui qui travaille sur la végétalisation des cours d'école. On a réalisé, par exemple, dans l'agrandissement de l'école de Champsec, pour moi, l'une des cours d'école idéale par rapport à cette végétalisation. On va essayer de reprendre ces bonnes pratiques cours d'école par cours d'école. La prochaine, ce sera celle du Sacré-Cœur, puisqu'on sera en lien avec le futur bâtiment. On travaille sur Gravelone. Il y a vraiment une commission, une vraie volonté de l'exécutif d'arriver à végétaliser ces cours d'école parce que c'est un enjeu sanitaire pour nos jeunes, vous l'avez clairement et bien dit.

Marty-Terrettaz Raphaële, Conseillère générale, PLR. Je viens vers vous pour une question concernant les bancs relais. Vous avez peut-être entendu parler de ce concept développé dans la commune de Château d'OEx et qui s'étend dans les différentes communes du Pays d'en Haut. En fait, ces bancs relais sont installés pour faciliter l'autostop. C'est un système de covoiturage. Il y avait eu un reportage, peut-être l'avez-vous vu le 5 mai 2026, relayé par la RTS. Notre groupe s'est posé la question par rapport à ce projet qui favorise le covoiturage et qui fait aussi appel à la solidarité. On s'est posé la question si ce projet pouvait être un complément pour notre commune et un complément de nos transports publics. Si ce concept pouvait être adapté à la situation sédunoise pour les régions de notre commune un petit peu moins centrée par rapport au centre-ville : Aproz, Bramois, Salins et Uvrier.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. *C'est vrai que le covoiturage, c'est une thématique qu'on a depuis de nombreuses années. On n'a encore pas trouvé de solution, que ce soit au travers d'applications de différents éléments, mais cette émission, elle nous a interpellé. On l'a transmise au service de la mobilité et je vais passer la parole à Monsieur le vice-président qui peut vous apporter quelques nouvelles fraîches.*

Bitschnau Christian, Vice-Président de la Ville de Sion, Le Centre. *Merci de votre question. Effectivement, la section d'urbanisme mobilité veut mener un projet pilote dans les prochains mois. Le choix s'est porté en priorité sur Salins, village dont la desserte en transports publics est faible selon les critères de l'Office fédéral du développement territorial, si ce n'est le long de la route de Nendaz. Quant à savoir si c'est un complément ou une concurrence aux transports publics, un des objectifs de ce projet pilote est justement de répondre à cette question. Si cette offre devait concurrencer les transports publics, sa pérennisation devrait être mise en question. Enfin, il faut commencer par faire un test. Ensuite, combien de bancs faudrait-il dans les quartiers, le projet pilote devrait comprendre 2 emplacements, l'aménagement serait léger avec la pose d'une plaquette sur un abribus existant. Voilà, j'espère avoir répondu à votre question et puis on se donne rendez-vous dans quelques mois quand l'expérience aura pu être portée sur une certaine période. Je vous remercie.*

Stalder Thierry, Conseiller général, PLR. Comme l'a mentionné le Président au début de la séance, le groupe PLR a le plaisir de vous offrir à l'issue de ce plénum un verre de rosé bien frais évidemment. C'est essentiel en politique comme ailleurs. Nous vous invitons à venir à la cour intérieure de la galerie de la Treille. A tout à l'heure pour ce moment de partage et continuer les échanges de manière informelle.

Delaloye Sophie, Conseillère générale, PS. J'ai encore une petite question et aussi un petit constat. Je trouve vraiment fabuleux qu'autant l'UDC que notre groupe et la plupart des autres groupes, on est tous assez unanimes pour affirmer notre volonté de voir végétaliser les cours d'école de la commune et je suis obligée de renchérir sur ce qu'a dit Madame Crettaz que je trouve très pertinent. Il fait très chaud. Dans certains cantons, les élèves les plus jeunes ne sont pas allés à l'école. On est une des villes les plus chaudes de Suisse, nos enfants souffrent dans les UAPE, ils ne peuvent pas sortir tout l'après-midi parce que les cours d'école sont bétonnées. Ça ne va pas aller en s'améliorant. Donc, nous, on a fait un amendement pour le budget 2026 qui a été refusé au prétexte que, quels que soient les montants, parcs et jardins ne pouvaient de toute façon faire qu'une seule cour par été et qu'il y avait uniquement durant la période estivale où ils peuvent effectuer ces travaux. Dans ce cadre, je me permets une petite question : Est-ce qu'au vu de la forte volonté qui est exprimée ici, maintes fois dans ce plénum, le groupe de travail ne pourrait pas plancher sur une solution plus rapide pour ne pas se limiter à une cour par été, mais peut-être externaliser ces mandats pour qu'on puisse vraiment maintenant aller de l'avant parce qu'il y a encore beaucoup, beaucoup de cours qui doivent être végétalisées ? Merci.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. *Je ne vais pas me répéter. Pour le Conseil municipal, c'est un engagement prioritaire au-delà des budgets, au-delà des forces de travail. On essaie de le faire en gérant aussi tous les autres aspects qui concernent les cours d'école. C'est notamment le parcage à vos abords des cours d'école et je peux simplement vous assurer de la volonté du Conseil municipal de végétaliser au mieux et au plus vite, mais de manière durable, ces différentes cours d'école. Je vous souhaite un bel été reposant et frais.*

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Encore quelques secondes, s'il vous plaît. Je n'ai plus de demande de parole. Nous sommes arrivés au bout de ce plénum des comptes. Je vous remercie toutes et tous pour votre participation active à cette soirée. Je vous prie aussi de m'excuser pour un petit oubli, effectivement, en début de plénum, j'ai oublié d'excuser les conseillers Gabriel Mukuna et David Perruchoud qui m'avaient pourtant bien annoncé leur absence. Notre prochain rendez-vous est prévu ici-même le 7 septembre pour un plénum d'informations avec une présentation de la PRVC et puis le 6 octobre prochain pour un plénum ordinaire. D'autre part, libre aux autres groupes d'organiser quelque chose de similaire au groupe PLR à l'avenir, n'hésitez pas. Bonne soirée à tous bel été et santé.

Sion, le 15 septembre 2026

Le Président du Conseil général



Patrick Siggen

La Secrétaire du Conseil général



Rachel Torrent

Annexes

› Liste des présences
› Listing des votes nominatifs

LISTE DES PRESENCES DU 23 JUIN 2026

Présents

#	Nom	Prénom	Parti
1	BERRA-PUGLISI	Marie	Centre
2	BEYTRISON	Sacha	PLR
3	BOAND	Vincent	UDC
4	BODRITO	Jean-Pierre	PS
5	BOURBAN-MATHIS	Sophie	Centre
6	CHEVRIER	Raphaël	PLR
7	COCHRANE	Benjamin	UDC
8	COURTINE MUDRY	Ariane	Verts
9	CRETTAZ	Océane	UDC
10	DAEHLER	Patrick	PLR
11	DALLEVE ROMANESCHI	Caroline	Verts
12	D'ANDRES	Aurélien	Centre
13	DELALOYE	Sophie	PS
14	DONON	Yves	PS
15	EGGEL-AVANESIANI	Artemis	PLR
16	EMERY	Nicolas	PLR
17	GAPANY	Lionel	PLR
18	GENIN	Thierry	Verts
19	GILLIOZ	Clément	UDC
20	GIROUD-MEILLARD	Cindy	PS
21	HAEFLIGER	David	Centre
22	HAEFLIGER	Stéphane	Centre
23	HOFFMANN JACQUOD	Mireille	Verts
24	IBORRA	Grégoire	Centre
25	KERNEN	Sven	Centre
26	LAUENER	Georges	UDC
27	de LAVALLAZ	Valérie	Centre
28	LUYET	Janique	Centre
29	MARIETHOZ	Mathieu	Centre
30	MARTY-TERRETTAZ	Raphaëlle	PLR

#	Nom	Prénom	Parti
31	MEILLAND	Kévin	Centre
32	MEYER	François	PLR
33	MICHEL	Julie	Verts
34	MICHELOUD	Florian	Centre
35	MORARD	Marie	Verts
36	MOTIER	Rémy	PS
37	PERRUCHOUD	Stéphanie	Centre
38	PERRUCHOUD	Vaïc	Centre
39	PITTELOUD	Christophe	Centre
40	PITTELOUD REY	Nathalie	Verts
41	RENDA	Giuseppe	PS
42	REY	Edouard	Centre
43	RIAND LEONE	Annick	Centre
44	SCHERTENLEIB	Pierre	PS
45	SIGGEN	Patrick	Centre
46	STALDER	Guillaume	PLR
47	STALDER	Thierry	PLR
48	SURCHAT-MANDAGLIO	Laura	UDC
49	THELER	Emmanuel	Centre
50	THIESSOZ REYNARD	Annie	Verts
51	TORRENT-BERGENDI	Rachel	PLR
52	VUISSOZ	Grégoire	PS
53	WERLEN	Serge	Centre
54	de WERRA	Isabelle	Centre
55	ZUBER	Lucien	PS
56			
57			
58			
59			
60			

Excusés

#	Nom	Prénom	Parti
1	DELEZE	Romain	PLR
2	di DONNA	Giuseppe	UDC
3	MUKUNA	Gabriel Akanga	Centre

#	Nom	Prénom	Parti
4	PERRUCHOUD	David	UDC
5	REIST	Martin	UDC

Rapport de réunion

Plénum du 23 juin 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 23 juin 2026
Nom agenda:	noactiveagenda
Nom du vote:	Vote PV du 28 avril 2026
Sujet du vote:	Vote PV du 28 avril 2026
Début du Vote:	23.06.2026 19:07:20
Fin du vote:	23.06.2026 19:07:36

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	51	

Votes:

Oui/Ja	51	100%
Non/Nein	0	0%
Abst./Enth.	0	0%

Rapport de réunion

Plénum du 23 juin 2026

Résultats individuels du vote

Centre			
Oui/Ja			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÈS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Janique LUYET	1
Mathieu MARIÉTHOZ	1	Kévin MEILLAND	1
Florian MICHELOUD	1	Vaïc PERRUCHOUD	1
Edouard REY	1	Annick RIAND LEONE	1
Emmanuel THELER	1	Serge WERLEN	1
PLR			
Oui/Ja			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DÄHLER	1	Artemis EGGEL-AVANESIANI	1
Nicolas EMERY	1	Lionel GAPANY	1
Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1	François MEYER	1
Guillaume STALDER	1	Thierry STALDER	1
Rachel TORRENT-BERGENDI	1		
PS			
Oui/Ja			
Jean Pierre BODRITO	1	Sophie DELALOYE	1
Yves DONON	1	Cindy GIROUD-MEILLARD	1
Rémy MOTTIER	1	Giuseppe RENDA	1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISSOZ	1
Lucien ZUBER	1		
UDC			
Oui/Ja			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Océane CRETTAZ	1	Clément GILLIOZ	1
Georges LAUENER	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
Verts			
Oui/Ja			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Thierry GENIN	1
Mireille HOFMANN JACQUOD	1	Julie MICHEL	1
Marie MORARD	1	Nathalie PITTELOUD REY	1
Annie THIESSOZ REYNARD	1		

Rapport de réunion

Plénum du 23 juin 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 23 juin 2026
Nom agenda:	4. Etude et vote des comptes 2025 de la Municipalité
Nom du vote:	Comptes 2025 - vote d'entrée en matière
Sujet du vote:	Vote des comptes 2025 de la Municipalité
Début du Vote:	23.06.2026 19:27:45
Fin du vote:	23.06.2026 19:28:01

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	54	
Votes:			
	Oui/Ja	54	100%
	Non/Nein	0	0%
	Abst./Enth.	0	0%

Rapport de réunion

Plénum du 23 juin 2026

Résultats individuels du vote

Centre			
Oui/Ja			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÈS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Janique LUYET	1
Mathieu MARIÉTHOZ	1	Kévin MEILLAND	1
Florian MICHELOUD	1	Stéphanie PERRUCHOUD	1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Annick RIAND LEONE	1
Emmanuel THELER	1	Serge WERLEN	1
PLR			
Oui/Ja			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DÄHLER	1	Artemis EGGEL-AVANESIANI	1
Nicolas EMERY	1	Lionel GAPANY	1
Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1	François MEYER	1
Guillaume STALDER	1	Thierry STALDER	1
Rachel TORRENT-BERGENDI	1		
PS			
Oui/Ja			
Jean Pierre BODRITO	1	Sophie DELALOYE	1
Yves DONON	1	Cindy GIROUD-MEILLARD	1
Rémy MOTTIER	1	Giuseppe RENDA	1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISSOZ	1
Lucien ZUBER	1		
UDC			
Oui/Ja			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Océane CRETTAZ	1	Clément GILLIOZ	1
Georges LAUENER	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
Verts			
Oui/Ja			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Caroline DALLEVES ROMANESCHI	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

Rapport de réunion

Plénum du 23 juin 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 23 juin 2026
Nom agenda:	4. Etude et vote des comptes 2025 de la Municipalité
Nom du vote:	Comptes 2025 - vote final
Sujet du vote:	
Début du Vote:	23.06.2026 20:02:59
Fin du vote:	23.06.2026 20:03:15

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	54	
Votes:			
	Oui/Ja	54	100%
	Non/Nein	0	0%
	Abst./Enth.	0	0%

Rapport de réunion

Plénum du 23 juin 2026

Résultats individuels du vote

Centre			
Oui/Ja			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÈS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Janique LUYET	1
Mathieu MARIÉTHOZ	1	Kévin MEILLAND	1
Florian MICHELOUD	1	Stéphanie PERRUCHOUD	1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Annick RIAND LEONE	1
Emmanuel THELER	1	Serge WERLEN	1
PLR			
Oui/Ja			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DÄHLER	1	Artemis EGGEL-AVANESIANI	1
Nicolas EMERY	1	Lionel GAPANY	1
Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1	François MEYER	1
Guillaume STALDER	1	Thierry STALDER	1
Rachel TORRENT-BERGENDI	1		
PS			
Oui/Ja			
Jean Pierre BODRITO	1	Sophie DELALOYE	1
Yves DONON	1	Cindy GIROUD-MEILLARD	1
Rémy MOTTIER	1	Giuseppe RENDA	1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISSOZ	1
Lucien ZUBER	1		
UDC			
Oui/Ja			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Océane CRETTAZ	1	Clément GILLIOZ	1
Georges LAUENER	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
Verts			
Oui/Ja			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Caroline DALLEVES ROMANESCHI	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

Rapport de réunion

Plénum du 23 juin 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 23 juin 2026
Nom agenda:	5. Etude et vote du postulat "Garantir la sécurité des manifestations publiques"
Nom du vote:	Vote du postulat "Garantir la sécurité des manifestations publiques"
Sujet du vote:	Vote du postulat "Garantir la sécurité des manifestations publiques"
Début du Vote:	23.06.2026 20:13:10
Fin du vote:	23.06.2026 20:13:26

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	52	
Votes:			
	Oui/Ja	34	65,4%
	Non/Nein	14	26,9%
	Abst./Enth.	4	7,7%

Rapport de réunion

Plénum du 23 juin 2026

Résultats individuels du vote

Centre			
Oui/Ja			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÈS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Janique LUYET	1
Mathieu MARIÉTHOZ	1	Florian MICHELOUD	1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Annick RIAND LEONE	1
Serge WERLEN	1		
Abst./Enth.			
Kévin MEILLAND	1	Stéphanie PERRUCHOUD	1
Emmanuel THELER	1		
PLR			
Oui/Ja			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DÄHLER	1	Artemis EGGEL-AVANESIANI	1
Nicolas EMERY	1	Lionel GAPANY	1
Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1	Guillaume STALDER	1
Thierry STALDER	1	Rachel TORRENT-BERGENDI	1
PS			
Non/Nein			
Jean Pierre BODRITO	1	Sophie DELALOYE	1
Yves DONON	1	Cindy GIROUD-MEILLARD	1
Rémy MOTTIER	1	Giuseppe RENDA	1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISSOZ	1
Lucien ZUBER	1		
UDC			
Oui/Ja			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Océane CRETTAZ	1	Clément GILLIOZ	1
Georges LAUENER	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
Verts			
Oui/Ja			
Thierry GENIN	1		
Non/Nein			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Caroline DALLEVES ROMANESCHI	1
Mireille HOFMANN JACQUOD	1	Marie MORARD	1
Annie THIESSOZ REYNARD	1		
Abst./Enth.			
Julie MICHEL	1		

Rapport de réunion

Plénum du 23 juin 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 23 juin 2026
Nom agenda:	6. Etude et vote du postulat "Pour une meilleure vision et une utilisation optimisée du parc informatique communal "
Nom du vote:	Vote du postulat "Pour une meilleure vision et une utilisation optimisée du parc informatique communal "
Sujet du vote:	Vote du postulat "Pour une meilleure vision et une utilisation optimisée du parc informatique communal "
Début du Vote:	23.06.2026 20:22:13
Fin du vote:	23.06.2026 20:22:29

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	54	
Votes:			
	Oui/Ja	45	83,3%
	Non/Nein	6	11,1%
	Abst./Enth.	3	5,6%

Rapport de réunion

Plénum du 23 juin 2026

Résultats individuels du vote

Centre			
Oui/Ja			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÈS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Janique LUYET	1
Mathieu MARIÉTHOZ	1	Kévin MEILLAND	1
Florian MICHELOUD	1	Stéphanie PERRUCHOUD	1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Annick RIAND LEONE	1
Emmanuel THELER	1	Serge WERLEN	1
PLR			
Oui/Ja			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DÄHLER	1	Artemis EGGEL-AVANESIANI	1
Nicolas EMERY	1	Lionel GAPANY	1
Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1	François MEYER	1
Guillaume STALDER	1	Thierry STALDER	1
Rachel TORRENT-BERGENDI	1		
PS			
Non/Nein			
Jean Pierre BODRITO	1	Rémy MOTTIER	1
Giuseppe RENDA	1	Pierre SCHERTENLEIB	1
Grégoire VUISSOZ	1	Lucien ZUBER	1
Abst./Enth.			
Sophie DELALOYE	1	Yves DONON	1
Cindy GIROUD-MEILLARD	1		
UDC			
Oui/Ja			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Océane CRETTAZ	1	Clément GILLIOZ	1
Georges LAUENER	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
Verts			
Oui/Ja			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Caroline DALLEVES ROMANESCHI	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

Rapport de réunion

Plénum du 23 juin 2026

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 23 juin 2026
Nom agenda:	7. Résolution "Garantissons la sécurité de nos concitoyens "
Nom du vote:	Vote de la résolution "Garantissons la sécurité de nos concitoyens"
Sujet du vote:	Vote de la résolution "Garantissons la sécurité de nos concitoyens"
Début du Vote:	23.06.2026 20:37:52
Fin du vote:	23.06.2026 20:38:08

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	53	
Votes:			
	Oui/Ja	32	60,4%
	Non/Nein	18	34%
	Abst./Enth.	3	5,7%

Rapport de réunion

Plénum du 23 juin 2026

Résultats individuels du vote

Centre			
Oui/Ja			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÈS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Janique LUYET	1
Mathieu MARIÉTHOZ	1	Kévin MEILLAND	1
Florian MICHELOUD	1	Stéphanie PERRUCHOUD	1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Annick RIAND LEONE	1
Serge WERLEN	1		
PLR			
Oui/Ja			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DÄHLER	1	Artemis EGGEL-AVANESIANI	1
Nicolas EMERY	1	Lionel GAPANY	1
Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1	François MEYER	1
Guillaume STALDER	1	Thierry STALDER	1
Rachel TORRENT-BERGENDI	1		
PS			
Non/Nein			
Jean Pierre BODRITO	1	Sophie DELALOYE	1
Yves DONON	1	Cindy GIROUD-MEILLARD	1
Rémy MOTTIER	1	Giuseppe RENDA	1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISSOZ	1
Lucien ZUBER	1		
UDC			
Oui/Ja			
Georges LAUENER	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
Non/Nein			
Benjamin COCHRANE	1	Océane CRETTAZ	1
Clément GILLIOZ	1		
Abst./Enth.			
Vincent BOAND	1		
Verts			
Non/Nein			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1
Abst./Enth.			
Caroline DALLEVES ROMANESCHI	1	Thierry GENIN	1